



Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion

CESAG

Master en Banque et Finance

Année Académique : 2013-2014

MBF

Option : Gestion bancaire et maîtrise des risques



*Projet professionnel*

**MODALITES D'OCTROI DE PRETS AUX  
ETUDIANTS DU CESAG ET GESTION DES  
RISQUES LIES A CES PRETS DANS UNE BANQUE  
COMMERCIALE DE LA ZONE UEMOA : CAS  
D'ECOBANK SENEGAL**

**Présenté par :**

ADICO Annick

13<sup>ème</sup> promotion

**Sous la supervision de :**

M. YADE Mohamadou Lamine

Enseignant au CESAG

Dakar, Juillet 2014

## *DEDICACE*

Animée d'un sentiment de reconnaissance et de joie, je dédie avant tout ce projet professionnel à l'Eternel mon Dieu et ensuite:

- ❖ A mon père, ADICO Paul, qui m'a toujours soutenu tout au long de mes études ;
  
- ❖ A ma mère, ADICO Agnès, qui m'a été d'une aide précieuse et qui n'a jamais cessé de m'encourager ;
  
- ❖ A mes frères, ADICO Stéphane et ADICO Fidèle ;

Je vous exprime tout mon amour et toute ma gratitude.

## **REMERCIEMENTS**

Aux autorités du CESAG, en particulier à l'équipe de la coordination du MBF pour l'organisation pratique de la formation et pour les conseils prodigués.

A Monsieur OUATTARA Aboudou, professeur de finance pour l'aide et les conseils dont nous avons bénéficié dans l'élaboration de ce projet professionnel.

A Monsieur Mouhamadou YADE, professeur au CESAG, pour avoir accepté de nous encadrer dans la rédaction de ce projet.

A tous les professeurs intervenant au MBF pour toutes les connaissances dispensées tout au long de cette année académique.

Au personnel d'ECOBANK, principalement à Mme DIENG Sokhna chargée du portefeuille « grandes entreprises » et à Mme TOURE Nafissatou, directrice des opérations bancaires, toutes les deux professeurs des opérations bancaires au programme MBF du CESAG pour les orientations et les informations communiquées ayant servi à réaliser ce travail.

A tous nos collègues de la 13<sup>ème</sup> promotion MBF du CESAG pour leur contribution, leur collaboration et leurs idées ingénieuses qui ont été d'une aide précieuse depuis la conception jusqu'à la rédaction de ce projet.

A tous les étudiants des Master et MBA du CESAG pour leur collaboration en participant aux questionnaires.

Merci à tous.

## SOMMAIRE

|                                                                                             |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| DEDICACE.....                                                                               | i    |
| REMERCIEMENTS.....                                                                          | ii   |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....                                                      | iv   |
| LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....                                                      | v    |
| LISTE DES ANNEXES .....                                                                     | vi   |
| Introduction .....                                                                          | 1    |
| Chapitre 1 .....                                                                            | 6    |
| Généralités sur l'offre de crédit dans la zone UEMOA .....                                  | 6    |
| I. Généralités sur l'offre de crédit dans la zone UEMOA.....                                | 6    |
| II. Règlementation prudentielle et gestion du risque de crédit .....                        | 16   |
| III. Diagnostic de l'offre de prêt aux particuliers au Sénégal.....                         | 28   |
| Chapitre 2 .....                                                                            | 32   |
| Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG et gestion des risques y afférents ..... | 32   |
| I- Positionnement stratégique du dispositif d'offre de prêts aux étudiants .....            | 32   |
| II- Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG .....                                | 35   |
| III- La gestion des risques liés aux prêts étudiants .....                                  | 46   |
| Chapitre 3 : .....                                                                          | 51   |
| Contribution des prêts étudiants au Produit Net Bancaire d'ECOBANK .....                    | 51   |
| I- Estimation du portefeuille d'activité lié aux prêts étudiants .....                      | 51   |
| II- Détermination du PNB généré par les prêts étudiants .....                               | 56   |
| Conclusion .....                                                                            | 64   |
| BIBLIOGRAPHIE.....                                                                          | vii  |
| ANNEXES.....                                                                                | viii |
| TABLE DES MATIERES .....                                                                    | xvii |

## ***LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS***

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BICIS : Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal

BOA : Bank of Africa

CBAO : Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest

EAD : Exposition At Default

EDC : Défaut de la Contrepartie

EL : Expected Loss

FCFA : Franc des Communautés Franco Africaines

IRB: Internal Rating based

LCR: liquidity coverage ratio

LGD: Loss Given Default

OHADA: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

PD: Probability of Default

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PNB : Produit Net Bancaire

SGBS : Société Générale de Banque du Sénégal

UEMOA : Union monétaire Ouest Africaine

## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### Liste des tableaux

|                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Principaux critères d'octroi de crédit .....                                    | 10 |
| Tableau 2: Structure des crédits.....                                                       | 13 |
| Tableau 3 : Offre structurée de prêts étudiants par la BOA Burkina. ....                    | 15 |
| Tableau 4 : Récapitulatif des règles de provisionnement des créances en souffrance.....     | 23 |
| Tableau 5 : Crédits à l'économie dans les pays membres de l'UEMOA.....                      | 28 |
| Tableau 6 : Banques octroyant des prêts étudiants au Sénégal.....                           | 30 |
| Tableau 7 : Formations dispensées par le CESAG .....                                        | 36 |
| Tableau 8 : Répartition des étudiants des programmes Master, MBA et projets autonomes. .... | 37 |
| Tableau 9: Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG .....                         | 45 |
| Tableau 10: Estimation du montant total à prêter par la banque (en francs CFA).....         | 51 |
| Tableau 11: Tableau d'amortissement des prêts aux masters 1 et 2 .....                      | 53 |
| Tableau 12 :Tableau d'amortissement des prêts aux MBA .....                                 | 54 |
| Tableau 13: Tableau d'amortissement des prêts aux MBF .....                                 | 55 |
| Tableau 14: Charges liées à l'octroi de crédit aux étudiants du CESAG (en francs CFA) ..... | 57 |
| Tableau 15: Estimation des intérêts à recevoir .....                                        | 59 |
| Tableau 16: Données prévisionnelles sur 5 ans (en FCFA) .....                               | 60 |
| Tableau 17: Compte d'exploitation prévisionnel (en Francs CFA) .....                        | 61 |
| Tableau 18: Indicateurs de rentabilité.....                                                 | 63 |

### Liste des figures et graphiques

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Evolution des taux d'intérêt débiteurs .....                       | 12 |
| Figure 2 : Encours de crédit dans la zone UEMOA de 2009 à 2012. ....          | 13 |
| Figure 3: Offre de crédit au Sénégal de 2009 à 2012. ....                     | 29 |
| Figure 4: Genre et tranche d'âge.....                                         | 38 |
| Figure 5 : statut marital des étudiants.....                                  | 39 |
| Figure 6 : La proportion des étudiants salariés .....                         | 39 |
| Figure 7: Temps de latence avant le premier emploi .....                      | 40 |
| Figure 8 : règlement des frais de scolarité .....                             | 40 |
| Figure 9 : Profil bancaire des étudiants.....                                 | 41 |
| Figure 10: proportion des étudiants ayant déjà emprunté dans une banque ..... | 42 |
| Figure 11: Proportion des étudiants intéressés par le prêt étudiant.....      | 43 |
| Figure 12: Durée de financement souhaitée.....                                | 43 |
| Figure 13: sexe représenté.....                                               | 46 |
| Figure 14: Taux d'insertion professionnel.....                                | 47 |
| Figure 15: Tranche salariale des diplômés .....                               | 47 |

**LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1 : ORGANIGRAMME ECOBANK SENEGAL ..... ix**  
**Annexe 2: CALCUL DES FONDS PROPRES EFFECTIFS ..... x**  
**Annexe 3 : QUESTIONNAIRE AUX ETUDIANTS..... xi**  
**Annexe 4 : QUESTIONNAIRE AUX DIPLOMES DU CESAG ..... xiv**  
**Annexe 5 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT D'ECOBANK SENEGAL ..... xv**  
**Annexe 6 : FICHE KNOW YOUR CUSTOMER D'ECOBANK SENEGAL ..... xvi**

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## *Introduction*

Une banque est une entreprise qui fait le commerce de l'argent. Cette activité peut être exercée pour le compte de clients de différentes manières :

- recevoir et garder des fonds,
- proposer divers placements (épargne),
- fournir des moyens de paiement (chèques, cartes bancaires, etc.) et de change,
- financer par le crédit l'achat de logement, d'équipement, de voiture...
- accorder des crédits de consommation aux ménages et aux particuliers pour divers motifs tels que le paiement de frais de scolarité...

La banque est aujourd'hui un intermédiaire incontournable dans la vie économique des ménages et des particuliers. Octroyer des prêts est l'une des activités principales d'une banque. Par définition, un prêt bancaire est la mise à disposition d'une somme d'argent par la banque contre un engagement de remboursement avec intérêts.

La tenue de son rôle d'intermédiaire dans la mise en relation des agents à besoin de financement et des agents à capacité de financement a pour conséquence immédiate la constitution d'un portefeuille de prêts bancaires auquel est attaché des risques dont la maîtrise est indispensable à sa survie. Ces risques<sup>1</sup> se sont complexifiés au fil du temps entraînant de la part des banques la mise sur pied de mesures exigeantes visant une meilleure maîtrise. Ces mesures exigeantes se traduisent par la mise en place de critères d'octroi de prêts ou de crédits bancaires qui s'avèrent hostiles aux particuliers. Les plus atteints par cette politique hostile demeurent les petites et moyennes entreprises (PME) et les jeunes étudiants en raison des risques considérables auxquels doit faire face la banque.

L'activité d'octroi de crédit bancaire induit de supporter des risques. Or, il n'y a pas plus risqués que des entreprises en phase de lancement et des jeunes étudiants dont la probabilité de trouver un emploi à la fin de leur formation reste minime. Nous nous

---

<sup>1</sup> Un risque est un événement qui peut affecter la chronique des flux à recevoir par un établissement financier (son compte de résultat, sa valeur actuelle nette, ses états financiers). Quant au risque de crédit, il résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou à la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations de remboursement (Vivien, 2009).

intéresserons dans le cadre de notre projet professionnel aux jeunes étudiants, notamment à leur accessibilité aux prêts bancaires pour le financement de leurs études et à la gestion des risques par les banques desdits prêts.

En effet, le problème de financement des études des jeunes étudiants reste encore un sujet d'actualité. Aux Etats-Unis et en Europe, une solution à ce problème est l'octroi de prêts étudiants par les banques aux jeunes étudiants. Le prêt étudiant est un produit bancaire, plus précisément un prêt de consommation lancé aux Etats-Unis en 1990. L'objectif principal du prêt étudiant est de permettre le financement des études des jeunes étudiants, généralement pour ceux dans les grandes écoles professionnelles dont les frais de scolarité sont jugés plus élevés. Le remboursement a lieu après les études, une fois l'étudiant inséré dans une profession.

Malheureusement, les prêts étudiants ne sont pas octroyés par toutes les banques des pays africains. Celles qui le font ciblent les étudiants de formation publique en raison de la certitude d'emplois.

Au Sénégal par exemple, sur cinq banques interrogées (*SGBS*, *ECOBANK*, *CBAO*, *BOA* Sénégal, *Crédit Mutuel*), deux présentent un produit bancaire assimilable au prêt étudiant mais avec des critères stricts et hostiles visant à décourager les étudiants.

Forts de ce constat, de nombreux étudiants n'obtiennent pas de prêts pour le financement de leurs études supérieures. La réticence des banques africaines à octroyer des prêts étudiants réside dans :

- la préférence des banques à octroyer un prêt aux étudiants dont l'emploi est certain ou aux parents qui eux sont déjà insérés professionnellement plutôt qu'aux étudiants eux-mêmes ;
- le problème récurrent du chômage en Afrique ;
- le taux d'insertion professionnel des étudiants qui reste faible.

Quand bien même une banque consentirait à octroyer des prêts étudiants, elle serait confrontée :

- à l'incapacité ou le refus des parents ou tuteurs à payer la caution pour l'obtention du prêt par l'étudiant ;
- au problème de définition des modalités desdits prêts (garantie liée aux prêts, détermination des montants des prêts lié à l'estimation du coût des formations, surtout au-delà d'un an et fixation des taux d'intérêt qui doivent être acceptés par les étudiants) ;
- au risque d'échec scolaire de l'étudiant ;

- au problème de traçabilité de l'étudiant après la formation ;
- au problème de solvabilité de l'étudiant surtout s'il n'est pas encore inséré professionnellement.
- au problème de la gestion des risques liés à de tels prêts.

Autant de raisons qui empêchent les étudiants africains de bénéficier de prêts étudiants bancaires.

Ainsi, dans le cadre de notre projet professionnel, nous nous intéresserons à deux problèmes, qui nous semblent être importants en termes d'étude: la définition des modalités d'octroi et la gestion des risques des prêts étudiants. La volonté de contribuer à l'amélioration de cette situation motive le présent projet professionnel intitulé : Modalités d'octroi et de gestion des risques de prêts aux étudiants dans une banque commerciale de la zone UEMOA : cas d'ECOBANK Sénégal.

Le projet professionnel s'articulera autour des offres de crédit aux étudiants du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG).

En effet, le CESAG est une école créée en 1985 par la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce centre est géré depuis 1995 par la Banque Centrale Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le compte des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et a pour mission la formation, la recherche et le conseil, le renforcement des capacités de gestion dans la sous-région. Il met à la disposition des économies africaines une élite de cadres formés et outillés pour impulser le changement de leur environnement, et être les acteurs du développement de leur continent.

Mais nous constatons que des étudiants, bien qu'ayant été admis au test d'entrée, sont dans l'incapacité de commencer les cours en raison du manque de moyens financiers pour le règlement des frais de scolarité qui sont très élevés. Quand nous connaissons la notoriété du CESAG et la qualité professionnelle des étudiants formés, nous pouvons affirmer que ce serait une grande opportunité que les jeunes étudiants puissent y faire des études afin de contribuer au développement de l'Afrique.

Dans le cadre de notre projet professionnel, nous proposons donc de répondre à la question suivante : quelles sont les modalités d'octroi de prêt aux étudiants et de gestion des risques y afférents au sein d'une banque commerciale telle que ECOBANK?

L'objectif principal est de proposer un mécanisme d'octroi de crédit et une stratégie de gestion des risques des prêts étudiants à ECOBANK.

Spécifiquement, il s'agira de :

- présenter l'environnement de l'offre de crédit dans la zone UEMOA, notamment les offres de crédit à l'attention des étudiants;
- proposer à ECOBANK une démarche d'octroi de prêts étudiants et de gestion des risques y afférents ;
- évaluer l'impact d'une telle stratégie dans la formation du produit net bancaire d'ECOBANK.

En ce qui concerne l'intérêt et les enjeux de ce projet, l'octroi de prêts étudiants permettra d'attirer l'attention des banques du Sénégal et de l'UEMOA sur le marché potentiel que représentent les étudiants et d'en tirer profit.

Ce projet permettra également l'insertion des étudiants au CESAG par l'obtention de prêts pour le financement des frais de scolarité, après un résultat positif au test d'entrée.

La finalité de ce projet professionnel permettra en outre au CESAG de confirmer la notoriété et la qualité de la formation Master en Banque et Finance qu'elle propose par les compétences en matière de gestion de risques que j'aurai à démontrer dans l'élaboration de ce projet.

Enfin, ce projet professionnel se veut être une première étape dans le projet de développement de l'Afrique, à travers les jeunes.

Pour mener à bien ce projet, nous comptons dans un premier temps élaborer un questionnaire adressé aux étudiants du CESAG pour avoir une idée de la proportion des étudiants susceptibles de souscrire à un prêt étudiant d'ECOBANK et un questionnaire aux diplômés du CESAG pour prouver la notoriété des formations et l'insertion professionnelle des diplômés. Ensuite, des entretiens avec le personnel d'ECOBANK nous permettront d'établir les modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG. Enfin, la recherche documentaire, la lecture d'ouvrages sur les prêts bancaires et la gestion des risques et les cours dispensés par les professeurs nous permettront de proposer une stratégie de gestion de risque adaptée aux prêts étudiants.

Notre projet professionnel s'articulera autour de trois chapitres. Le premier chapitre présentera l'environnement de l'offre de crédit dans la zone UEMOA. Le deuxième chapitre portera sur les modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG et la gestion des risques y

afférents. Enfin le troisième chapitre montrera les effets de l'octroi des prêts étudiants sur la formation du produit net bancaire d'ECOBANK.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## Chapitre 1

### *Généralités sur l'offre de crédit dans la zone UEMOA*

Les études économiques dénotent deux modes de recherche de financement dont disposent les agents à besoin de financement :

- le mode de financement direct offert par les marchés financiers (encore peu développé dans la zone UEMOA) ;
- le mode de financement par l'entremise des banques et institutions financières (beaucoup plus développé dans la zone UEMOA).

En effet la proximité des banques, les efforts de bancarisation consentis et l'accessibilité des populations aux services bancaires positionnent les banques au cœur de l'offre de crédit aux particuliers. L'activité des banques est régie par un cadre réglementaire et par le respect des dispositifs prudentiels. Ces mesures visent à protéger les banques contre les risques liés à l'octroi de crédit.

Nous nous intéresserons dans ce chapitre à ce deuxième mode de financement par les banques, aux dispositifs prudentiels auxquels elles sont soumises et à l'offre de crédit au Sénégal.

## **I. Généralités sur l'offre de crédit dans la zone UEMOA**

Avant tout propos, il convient de présenter brièvement la zone UEMOA.

### **1. Présentation de l'UEMOA**

L'UEMOA est une organisation ouest-africaine créée le 10 janvier 1994 par 7 pays. Mais ses activités ont effectivement démarré en janvier 1995. Elle a pour mission la réalisation de l'intégration économique des Etats membres, à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé.

L'UEMOA regroupe 8 pays de l'Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau (depuis mai 1997), le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

L'Union a pour missions et objectifs :

- L'unification des espaces économiques nationaux pour transformer l'union pour les investisseurs ;
- La consolidation du cadre macroéconomique des Etats membres, à travers l'harmonisation de leurs politiques économiques, notamment budgétaires, ainsi que le renforcement de leur monnaie commune.

L'UEMOA, pour ce qui est de son organisation, comprend des organes de direction, des organes de contrôle, des organes consultatifs et des institutions spécialisées autonomes.

- Les organes de direction comprennent :
  - La Conférence des Chefs d'Etat : autorité suprême qui tranche de toute question n'ayant pu être réglée par le conseil des ministres ;
  - Le Conseil des Ministres dont le rôle est d'assurer la sauvegarde de la monnaie commune et de pourvoir au financement de l'activité et du développement économique des Etats membres ;
  - La Commission de l'UEMOA qui exerce le pouvoir d'exécution délégué par le Conseil des Ministres en vue du bon fonctionnement.
- Les organes de contrôle comprennent :
  - La cour de justice qui veille à l'interprétation uniforme du droit communautaire et à son application ;
  - La Cour des Comptes qui contrôle les comptes des organes de l'Union et la fiabilité des données budgétaires ;
  - Le Comité Interparlementaire qui joue un rôle consultatif et d'animation des débats sur l'intégration.
- Les organes consultatifs regroupés dans la Chambre Consulaire Régionale qui est le lieu privilégié de dialogue entre l'UEMOA et les opérateurs économiques. Elle regroupe les chambres consulaires nationales, les associations professionnelles et les organisations patronales des Etats membres.
- Les institutions spécialisées autonomes de régulation sont :
  - La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui a le rôle exclusif d'émettre les signes monétaires sur le territoire des Etats

membres. Elle régle l'environnement bancaire et monétaire des Etats membres.

- La Banque Ouest-africaine de Développement (BOAD) qui a pour objectif de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de favoriser leur intégration.
- Le Conseil Régional pour l'épargne publique et les marchés financiers (CREPMF) créé en 1996 dans le cadre de la mise en place du marché financier régional de l'UEMOA. Il constitue le pôle public du marché financier de l'UEMOA.

La mission économique de l'UEMOA ne pourrait se faire sans activités économiques dans ses pays membres. Or, réaliser une activité économique nécessite un financement des agents économiques. Comment se fait ce financement dans la zone UEMOA ?

## 2. Financement de l'économie par les banques dans la zone UEMOA

L'offre de crédit dans la zone UEMOA se fait par les banques, les établissements financiers, les institutions de micro finance (IMF) et d'une infime proportion par le marché financier de l'UEMOA : la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Nous allons donc, après avoir présenté brièvement le rôle des banques dans le financement de l'économie, nous attarder sur l'offre de crédit aux étudiants.

### *2-1- L'offre de crédit par les banques aux entreprises, aux Etats et aux particuliers*

Les banques interviennent dans le système économique par la collecte des dépôts du public et par l'offre de crédit aux agents économiques à besoin de financement. Mais avant, qu'est-ce que le crédit ?

Le crédit représente un échange de prestations dissociées dans le temps : des biens ou de la monnaie sont remis immédiatement contre l'engagement d'un paiement ou d'un remboursement effectué à une date déterminée (Goffin, 1986).

Les éléments caractéristiques d'une opération de crédit sont :

- **La source du crédit** : il s'agit généralement des établissements de crédit, des banques, des institutions de micro finance ou de tout particulier à capacité de financement ;

- **La durée du crédit** : il s'agit de la durée de remboursement et elle doit tenir compte de la durée de réalisation de l'opération à financer mais aussi de la stabilité des ressources dont dispose l'établissement de crédit ou la banque. Ainsi, selon le cas, l'on distingue les crédits à court terme, à moyen terme et à long terme ;

- **Le coût du crédit** : il se traduit par le coût d'opportunité que la source gagnerait à disposer de son argent dans un laps de temps plutôt qu'aujourd'hui. Il s'agit du taux d'intérêt dans les banques et établissements financiers.

- **Le caractère mobilisable ou non du crédit** : il s'agit pour la source du crédit, de considérer le transfert du crédit à une autre entité pour le remboursement ;

- **Le bénéficiaire du crédit** : il faut identifier celui à qui le crédit est destiné ;

- **L'objet économique du crédit** : l'objet économique répond à la question « pourquoi emprunter ? ». En effet, selon la classification des opérations de crédit, l'on distingue les crédits de trésorerie (pour les problèmes passagers de trésorerie d'une entreprise ou d'un ménage), les crédits de consommation (logement, financement d'activité, d'études...), les crédits d'investissement ;

- **La garantie du crédit** : Une garantie pour un crédit consiste pour le créancier (institution financière) à demander une sûreté à son débiteur (le client) pour garantir le remboursement d'un crédit. Ainsi, certaines garanties peuvent être personnelles (exemple : caution) ou réelles (exemple : hypothèque) en fonction du type de financement, de sa nature et de son risque.

La plupart des demandeurs de crédits se tournent vers les banques qui demeurent les sources principales de crédit dans la zone UEMOA. En effet, les banques ont pour mission de soutenir la croissance à court terme, avec la distribution de crédit à la consommation, et à long terme, avec la mise en place de crédits immobiliers et de crédits aux entreprises.

Le système bancaire de l'UEMOA compte au 31 décembre 2013, cent vingt-quatre (124) établissements de crédit, soit onze (111) banques et treize (13) établissements financiers à caractère bancaire, en hausse de cinq (5) unités par rapport à décembre 2012<sup>2</sup>.

Le rôle des banques dans l'UEMOA consistent à :

- collecter l'épargne du public ou des agents à capacité de financement ;
- accorder du crédit aux agents à besoin de financement (entreprises, ménages, particuliers et Etat) ;
- Servir d'intermédiaire financier entre les investisseurs et le marché financier pour la vente et l'achat de titres et de produits dérivés.

En outre les banques sont les seules intermédiaires financiers à pouvoir créer la monnaie par l'offre de crédit aux principaux agents économiques que sont : les ménages ou particuliers, l'Etat, les entreprises. Cette offre de crédit se fait selon des critères bien définis en fonction des agents économiques :

**Tableau 1 : Principaux critères d'octroi de crédit**

|                               | PRINCIPAUX CRITERES D'OCTROI DE CREDIT                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PARTICULIERS                  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Age</li><li>- Catégorie socio -professionnelle</li><li>- Revenu</li><li>- Type de compte dans les livres de la banque</li><li>- Opérations courantes effectuées sur le compte</li><li>- Ancienneté</li></ul> |
| ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS | <ul style="list-style-type: none"><li>- Type de compte dans les livres de la banque</li><li>- Chiffre d'affaires</li><li>- Effectif du personnel</li><li>- Secteur d'activité</li><li>- Nationalité</li></ul>                                        |

*Source : Nous-même*

<sup>2</sup> Source : BCEAO, 2012.

L'offre de crédit aux entreprises ou aux professionnels se matérialise par les crédits d'investissement à moyen ou long terme, le prêt à la création d'entreprise, le crédit-bail, les crédits d'exploitation (les facilités de caisse, les cautions, les crédits par signature, le crédit documentaire et le financement des stocks) et le financement des créances à l'actif du bilan des entreprises destiné à régler les problèmes de liquidité des entreprises.

Dans la zone UEMOA, les prêts aux entreprises les plus rencontrés sont les crédits par signature, les crédits par caisse et le crédit-bail notamment à la Société Générale, Banque Atlantique...

Parallèlement, la relation entre les banques et l'Etat se manifeste au travers de l'offre de garantie. Il s'agit pour l'Etat de convaincre les investisseurs de souscrire aux émissions obligataires des banques, l'Etat se portant garant. Les banques peuvent également octroyer des prêts à titre exceptionnel aux Etats.

Quant à l'offre de crédit aux particuliers, elle se traduit essentiellement par des prêts de consommation. Il s'agit de crédits accordés par les banques et établissements financiers aux particuliers pour financer les achats de biens et services ou de grosses dépenses auxquelles ils ne peuvent faire face. Nous rangeons dans cette catégorie, le découvert en compte, le crédit personnel et le crédit permanent ou revolving :

- Le découvert en compte est une forme de crédit accordé à un client détenteur d'un compte bancaire afin d'assurer ses problèmes de liquidité à court terme. En d'autres termes, le découvert bancaire donne la possibilité d'avoir son compte courant en débit sur une courte période. Le droit du crédit en distingue deux types : les facilités de caisse (à très court terme voire quelques jours en attendant le versement du revenu du client) et les avances en compte courant qui donne droit un contrat préalable et qui est de plus longue durée.
- Le crédit personnel : il s'agit d'un crédit qui n'est affecté à aucun objet ou achat précis. Le prêt peut être utilisé librement par l'emprunteur. Cependant, lorsque l'objet du prêt est défini dans le contrat, on parle de crédit personnel affecté. Le crédit peut être affecté à des dépenses précises telles que le financement des études (prêts étudiants), l'achat d'un véhicule (prêts automobile), pour l'achat d'une maison (prêts immobiliers).

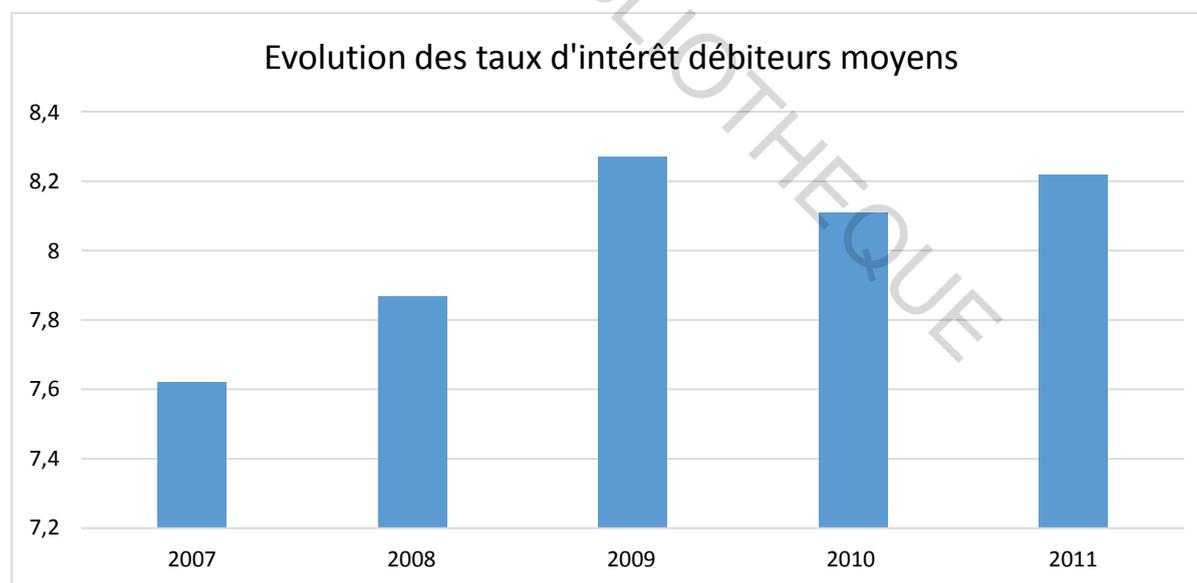
Dans la zone UEMOA, le crédit personnel classique et le crédit personnel affecté coexistent mais pour des montants minimes. Le crédit personnel affecté au financement des études et des activités commerciales fait l'objet de réticence de la part des banques de l'UEMOA en raison de la forte probabilité de perte.

- Le crédit permanent ou revolving consiste à mettre à disposition sur un compte bancaire une somme permanente et renouvelable. Il est proposé par les banques à certains grands magasins, chaînes d'hypermarchés ou établissements de vente par correspondance.

L'offre de crédit peut être examinée à travers l'évolution des taux d'intérêt, le volume et la structure de crédit octroyé dans la zone UEMOA.

Les taux d'intérêt débiteurs moyens sur les crédits octroyés par les banques se situent relativement autour de 8% de 2007 à 2011.

**Figure 1 : Evolution des taux d'intérêt débiteurs**

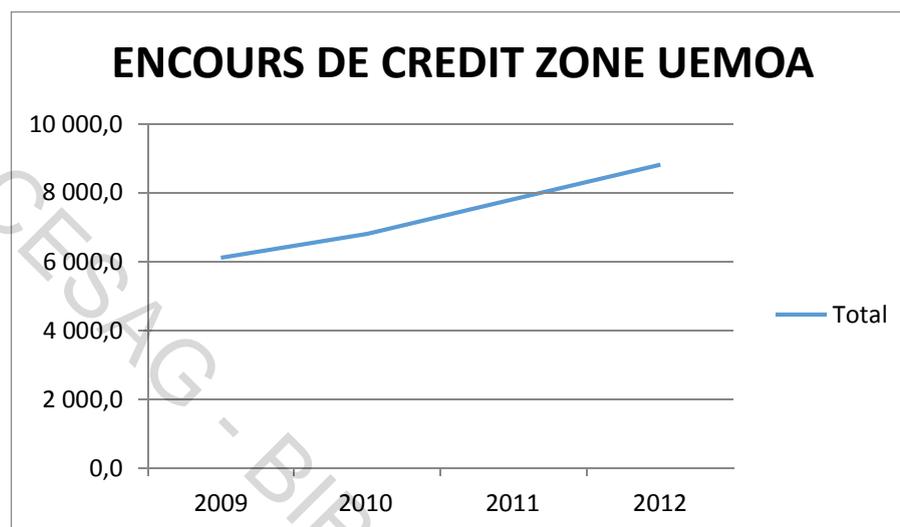


*Source : Rapport sur les conditions des banques de 2007- 2012 BCEAO*

A cause du taux d'usure, mes banques sont limitées dans la fixation des taux d'intérêt. De plus, les grandes marges de taux sont réalisées avec les particuliers. Or les banques de l'UEMOA octroient très peu de prêts aux particuliers.

Néanmoins, l'offre de crédit a tendance à croître ces dernières années comme le montre la figure suivante.

**Figure 2 : Encours de crédit dans la zone UEMOA de 2009 à 2012.**



Source : BCEAO, rapports annuels 2012

Nous remarquons que l'offre de crédit croît au fil des années.

Le tableau suivant montre la structure des crédits en fonction des segments de clientèle.

**Tableau 2: Structure des crédits**

|                                  | 2007       | 2009       | 2011       |
|----------------------------------|------------|------------|------------|
| <b>Organismes publics</b>        | 6,10%      | 8,10%      | 5,60%      |
| <b>Particuliers</b>              | <b>11%</b> | <b>11%</b> | <b>13%</b> |
| <b>Entreprises privées</b>       | 65%        | 59%        | 63%        |
| <b>Entreprises individuelles</b> | 15%        | 19%        | 14%        |
| <b>Autres</b>                    | 3,30%      | 3,50%      | 4,10%      |

Source : BCEAO, Rapports annuels 2011

L'offre de crédit aux particuliers est relativement faible. En effet, pour les banques, les particuliers bien que représentant un secteur pourvoyeur de grosses marges de rentabilité, demeurent la clientèle la plus risquée. Les étudiants font partie de cette clientèle risquée surtout qu'ils ne disposent pas de revenu.

## *2-2- L'offre de crédit aux étudiants dans la zone UEMOA*

Il est bon de noter que dans la zone UEMOA, des efforts sont faits pour aider financièrement les étudiants par l'octroi de bourses ou d'aides financières. Mais, en ce qui concerne les banques, elles sont encore réticentes à l'idée d'octroyer des prêts aux étudiants. Néanmoins certaines banques, comme la Bank of Africa au Burkina Faso le font.

En le groupe Bank of Africa propose une offre de financement pour les étudiants de master à 2IE. Pour obtenir ce prêt, l'étudiant doit s'adresser à la BOA de son pays d'origine. Le montant du prêt peut atteindre 4,5 millions FCFA par étudiant, pour les deux années du master. L'étudiant commence le remboursement à la fin de ses études et bénéficie d'un différé de neuf mois pour trouver un emploi. Le remboursement du prêt s'effectue alors sur une période de cinq ans. Par exemple, sur la base d'un salaire mensuel de 400 000 FCFA, le montant du remboursement sera d'un peu plus de 130 000 FCFA par mois. Le taux d'intérêt est de 8,5 % l'an. Les frais de dossier s'élèvent à 0,5% du montant du crédit et sont prélevés au moment du versement du prêt sur le compte, avec un minimum de perception de 10 000 FCFA.

La souscription à une assurance décès invalidité est également requise. Sinon le dossier est facile à constituer. Il s'agit d'envoyer une demande manuscrite adressée à M. le Directeur général de la Bank of Africa, ainsi que le dossier de l'étudiant établi préalablement par le 2IE. Il faut également fournir un engagement sur l'honneur à rembourser le crédit à la fin de ses études. Et enfin signer les différentes pièces administratives à la BOA : billet à ordre, clause de déchéance de terme, tableau d'amortissement etc. Et bien sûr ouvrir le compte dans la BOA qui va accorder le crédit.

**Tableau 3: Offre structurée de prêts étudiants par la BOA Burkina.**

| Banques     | Objectif                           | Type de prêt                | conditions                                                                                                      | Mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                | Tarifs                                                                                                                                                                                                             |
|-------------|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BOA Burkina | Financer les deux années de Master | Moyen terme (maximum 4 ans) | -Etre étudiant en année de master au 2iE <sup>3</sup><br><br>-Etre ressortissant d'un pays où se trouve une BOA | -Ouvrir un compte à la BOA<br>-Adresser une demande manuscrite de prêt adressée à la Direction générale de la BOA<br>-S'engager sur l'honneur (par écrit) à rembourser le crédit à la fin des études ;<br>-caution solidaire des parents;<br>-un dossier validé par l'école. | Taux : 8,5% l'an HT<br>-Frais de dossier : 0,5% HT du montant du crédit, prélevé au moment du versement du prêt sur le compte avec un minimum de perception de 10 000 F CFA<br>-Frais d'assurance décès-invalidité |

*Source : [www.bank-of-africa.net](http://www.bank-of-africa.net)*

La zone UEMOA est caractérisée par une forte liquidité des banques paradoxalement à une offre de prêt très faible. Les autorités monétaires ouest africaines essayent tant bien que mal de motiver l'octroi de prêts par les banques. Mais le problème de cette réticence pourrait se situer au niveau même de la gestion de ces prêts conformément à la réglementation bancaire mise en place dans la zone UEMOA, notamment la réglementation prudentielle.

En effet, la réglementation prudentielle fait référence à toutes les normes à respecter par les banques pour maintenir un équilibre et mieux gérer les risques liés à l'octroi de crédit par les banques.

Quelle est donc la réglementation prudentielle bancaire en vigueur dans l'UEMOA ? Et qu'en est-il de la gestion des risques dans la zone UEMOA ? La réponse à ces préoccupations fera l'objet de ce deuxième sous chapitre.

<sup>3</sup>Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de L'Environnement au Burkina Faso.

## **II. Règlements prudentielle et gestion du risque de crédit**

Les instances internationales constituent l'une des principales sources de la réglementation bancaire. Elles se composent du Comité de Bâle, des banques centrales et de l'OHADA. L'OHADA constitue une source de la réglementation bancaire parce que les banques sont des sociétés anonymes, donc des sociétés commerciales soumises à l'Acte Uniforme OHADA des sociétés commerciales et GIE. Dans le cadre de la réglementation prudentielle et de la gestion des risques, nous nous focaliserons sur le Comité de Bâle qui est l'organe clé en cette matière. Avant donc d'aborder la réglementation bancaire de la zone UEMOA, il convient d'avoir un aperçu sur la réglementation internationale, source principale de la réglementation bancaire de l'UEMOA.

### **1- Règlements prudentielle internationale**

La réglementation prudentielle internationale est en majeure partie inspirée des accords de Bâle. Comme nous l'avons déjà signifié, la réglementation prudentielle est l'ensemble des règles régissant la bonne conduite des banques afin de se protéger contre les risques encourus lors de l'octroi de prêts et d'éviter les faillites. En effet, la principale cause de fragilité des banques réside dans la transformation des dépôts liquides en prêts non liquides. C'est dans cette optique que le Comité de Bâle se réunit pour définir en fonction de l'évolution de l'environnement économique et financier qui prédomine les règles de bonne conduite à respecter par les banques. Nous essayerons donc dans les lignes qui suivent de répondre aux préoccupations suivantes : d'abord quels sont les différents risques auxquels sont exposées les banques ? Ensuite, qu'est-ce que le Comité de Bâle et quels sont les accords de Bâle ? Enfin, comment sont gérés concrètement les risques bancaires ?

### *1-1- Les risques bancaires*

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le risque est un évènement qui peut affecter la chronique des flux à recevoir par une banque. Il est lié à la notion d'incertitude. En banque, deux types de risques sont distingués :

- Les risques financiers
- Les risques non financiers

▪ Les risques financiers sont les risques liés aux variations de prix des actifs financiers (actions, obligations, taux de change). Les principaux sont :

➤ Le risque de liquidité : Il s'agit du risque le plus important pour un établissement bancaire qui se matérialise en général par une course au guichet des épargnants pour retirer leur épargne suite à une rumeur de non solvabilité par exemple. Il résulte de la différence négative entre les ressources (dépôts) et les emplois (prêts) de la banque.

➤ Le risque de crédit : c'est le risque "historique" de la banque dont les métiers de base sont le prêt et le financement. Une banque qui prête à un état, à une entreprise ou à un individu risqué prend le risque de ne pas récupérer l'intégralité du principal de son prêt. Ce risque est lié à la qualité de signature de l'emprunteur. Le risque de crédit se subdivise en 4 catégories : le risque de défaut du client, le risque de dégradation de la qualité de sa signature (risque de transition de rating), le risque de marché sur la qualité de sa signature (ou risque de Spread) et le risque de contrepartie sur les contrats avec une contrepartie risquée.

➤ Le risque de taux d'intérêt : il s'agit du risque que fait courir, au porteur d'une créance ou à un emprunteur à taux fixe ou à taux variable, l'évolution et les fluctuations des taux d'intérêt entre la date de contraction d'un engagement (prêteur ou emprunteur) et la date du règlement de la dette. Le risque de taux d'intérêt implique fréquemment un risque de moins-value temporaire ou définitif en capital.

➤ Le risque de change : c'est le risque lié à la variation du cours d'une devise par rapport à une autre monnaie de référence. Une baisse des cours de change peut entraîner une perte de valeur des avoirs libellés en devises étrangères. De même, la hausse des taux de change peut entraîner une hausse de valeur en monnaie

nationale pour des engagements libellés en devises étrangères. Le risque de change se mesure par la position de change qui se définit comme le solde net de ses avoirs dans une devise donnée.

➤ Risque de marché : il s'agit du risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille d'actifs ou éventuellement un passif. Le risque de marché est lié à la variation des taux d'intérêt, des cours de change, des cours des actions et des prix des matières premières.

▪ Les risques non financiers : il s'agit des risques non liés aux fluctuations de prix. Les plus importants sont :

➤ Les risques règlementaires et légaux liés au non-respect de la réglementation bancaire internationale et locale ;

➤ Les risques opérationnels : fraude, bug informatique, incendie des locaux... Les grands sinistres bancaires sont souvent dus au risque opérationnel. Selon le document consultatif du comité de Bâle, les risques opérationnels se définissent comme les risques de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou résultant d'évènements extérieurs.

A tous ces risques spécifiques, nous pouvons ajouter le risque systémique qui est une perturbation, un évènement qui affecte non seulement la banque, mais également le fonctionnement de tout le système bancaire, c'est-à-dire ses acteurs (banques, institutions financières), ses mécanismes de fonctionnement (systèmes de compensation, de règlement,...) et ses mécanismes règlementaires. Le risque systémique est issu d'une discordance des intervenants des différents sous-systèmes et les mécanismes de régulation qui provoque un déséquilibre général et de grande ampleur. Le risque systémique est susceptible d'engendrer des faillites en chaîne au sein du système bancaire.

C'est donc pour aider les banques à faire face à tous ces risques et surtout dans le but d'assurer la stabilité du système bancaire qu'il a été mis en place un comité appelé Comité de Bâle.

## *1-2- Le Comité de Bâle et les accords de Bâle*

Le Comité de Bâle est une institution créée en 1974 par les gouverneurs des banques centrales du groupe des dix (G10) au sein de la Banque des Règlements Internationaux à Bâle, en Suisse et comprend des autorités de surveillance bancaire de 27 pays dont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon, la Chine, la France. Il a été créé à la suite de la liquidation d'une société allemande appelée HERSTATT qui a entraîné un effet domino sur certaines banques.

Sa principale fonction consiste à établir les règles internationales en matière de supervision bancaire. Ses missions sont les suivantes :

- Le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier,
- L'établissement des standards minimaux en matière de contrôle prudentiel,
- La diffusion et la promotion des meilleures pratiques bancaires et de surveillance,
- La promotion de la coopération internationale en matière de contrôle bancaire.

Les réalisations les plus connues du Comité de Bâle sont les trois accords de Bâle.

Ils visent tous la supervision bancaire et le contrôle stricte du niveau de capitaux propres des banques afin de se protéger contre les différents risques auxquels est exposé le système bancaire.

### 1-2-1 L'Accord de Bâle I

L'Accord de Bâle I a été mis en place en 1988. Le ratio Cooke a été le grand principe de l'accord de Bâle I. Il s'agit d'imposer un rapport minimum entre les fonds propres réglementaires dont dispose une banque et les risques qu'elle porte sur les marchés ou sous forme de crédits à ses clients. Bâle I impose un ratio Cooke minimum de 8%. Il intègre les risques de crédit et de marché (par la révision de l'accord en 1996) auxquels sont confrontées les banques.

Au numérateur du ratio : les fonds propres réglementaires au sens large. Outre le capital et les réserves (fonds propres de base), peuvent être incluses dans les fonds propres

réglementaires les fonds propres complémentaires considérés comme du "quasi-capital", comme les dettes subordonnées (les dettes dont le remboursement n'intervient qu'après celui de toutes les autres dettes).

Au dénominateur du ratio : l'ensemble des engagements de crédit de la banque était visé, avec toutefois certains aménagements. En effet, certains crédits sont pondérés à des valeurs inférieures à 100% selon la nature ou le type du crédit ou de la contrepartie. Ainsi, certains crédits étaient pondérés à 50% (crédits garantis par une hypothèque), 20% (contrepartie bancaire, organisme international ou Etat) ou même 0%. Néanmoins, Bâle I ne prenait pas en compte tous les risques, d'où Bâle II.

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres réglementaires}}{\text{Engagements de crédits pondérés au taux de risques}} \geq 8\%$$

#### 1-2-2- L'Accord de Bâle 2

Bâle II, édité en 2004, est une adaptation du principe du ratio Cooke à la complexité des évolutions du métier bancaire. Il devient dorénavant le ratio de Mcdonough. Le ratio Mcdonough a notamment cherché à définir un cadre plus complet dans l'appréciation des risques bancaires réels, à rapprocher le capital réglementaire du capital économique, et à inciter au développement d'un modèle interne de gestion des risques. L'approche de Bâle II se veut donc à la fois plus réaliste et plus fine que celle de Bâle I.

La formule est la suivante :

*Fonds propres de la banque > 8% des [risques de crédits + risques de marché + risques opérationnels].*

Les principales exigences de la réforme de Bâle 2 sont :

- Trois piliers complémentaires :
  - Des exigences quantitatives minimales du capital
  - Un processus de surveillance prudentielle plus élaborée

- Une discipline de marché plus accrue
  - Un ratio de fonds sensible et ajusté aux risques réellement supportés par les banques
  - Un cadre plus complet pour l'appréciation des risques bancaires (risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risques opérationnels).
  - Pour chaque type de risques, plusieurs options pouvant s'appliquer à chaque type de banques.

La crise de 2008 a montré qu'il avait à redire sur Bâle 2 notamment au niveau du fonctionnement des marchés financiers, des problèmes de liquidité...

### 1-2-3 L'Accord de Bâle 3

L'Accord de Bâle III est censé adapter la régulation du système bancaire à la suite de la crise de 2008. Ces changements ont pour objectif de renforcer la résilience du secteur bancaire :

- renforcer la solvabilité des banques,
- développer une surveillance de la liquidité à travers les ratios de liquidité à court terme (LCR) et le NSFR (Net Funding Stable Ratio)
- améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs résultant des tensions financières et économiques,
- et réduire les risques de débordement vers l'économie réelle.

Au plan international, la plupart des banques sont à Bâle 2. Mais nous assistons progressivement à l'implémentation de Bâle 3 au sein des banques. Pour chaque zone monétaire, les accords de Bâle sont des sources pour définir leurs propres cadres réglementaires bancaires. Nous allons donc nous attarder sur la réglementation bancaire dans la zone UEMOA, plus précisément sur celle liée au crédit.

## 2- La réglementation bancaire liée à l'offre de crédit dans la zone UEMOA

La réglementation bancaire liée à l'offre de crédit et à la gestion des risques de crédit dans la zone UEMOA est caractérisée par :

- Le taux d'usure
- Les règles de provisionnement des créances en souffrance
- Le coefficient de couverture des risques selon les accords de Bâle
- Les accords de classement
- La prise de garantie

### *2-1- Le taux d'usure*

L'usure désigne l'intérêt d'un prêt au taux abusif. Il correspond au taux maximum que tous les prêteurs sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un crédit. L'avis n° 003-08-2013 aux établissements de crédit et aux systèmes financiers décentralisés, relatif à la fixation du taux de l'usure dans les Etats membres de l'UEMOA pris par décision du Conseil des ministres a fixé le taux d'usure pour les banques à 15%.

### *2-2- Les règles minimales de provisionnement des créances en souffrance*

Comme nous l'avons souligné plus haut, les banques dans leur activité d'octroi de crédit sont confrontées au risque de crédit. Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou sur un prêt lorsque l'emprunteur ne paie pas sa dette à temps. Selon le principe de prudence en comptabilité, de telles créances doivent être provisionnées. Elles apparaissent au bilan des banques sous formes de créances impayées ou immobilisées (impayées depuis six mois au plus pour défaut du client ou pour raisons indépendantes de sa volonté), ou sous formes de créances douteuses ou litigieuses (impayées depuis plus de six mois). Les règles de provisionnement sont définies par l'instruction n°94-05 de la BCEAO relative à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance.

**Tableau 4 : Récapitulatif des règles de provisionnement des créances en souffrance.**

|                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risques directs ou engagements par signature sur l'Etat ou ses démembrements                              | La constitution de la provision est facultative                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Risques garantis par l'Etat                                                                               | Il est recommandé aux banques, sans obligation de leur part, de constituer progressivement une provision à hauteur de de la créance garantie sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'aucune inscription correspondant au risque couvert n'est effectuée dans le budget de l'Etat.                                                                                                                                               |
| Risques privés non garantis par l'Etat et répondant à la définition des créances impayées ou immobilisées | La constitution de la provision est facultative                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Risques privés non garantis par l'Etat et répondant à la définition des créances douteuses ou litigieuses | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non couverts par des garanties réelles : provision à 100% au cours de l'exercice où ils ont été déclassés en créances douteuses ou litigieuses</li> <li>- Couverts par des garanties réelles : provision facultative les deux premiers exercices ; 50% la troisième année et 100% la quatrième année.</li> <li>- Les intérêts doivent être provisionnés à due concurrence.</li> </ul> |

*Source : Instruction n°94-05 de la BCEAO relative aux créances en souffrance*

### 2-3- Le coefficient de couverture des risques

La règle de couverture des risques est définie par un rapport minimum à respecter, dit "rapport fonds propres sur risques". Ce ratio comporte au numérateur, le montant des fonds propres effectifs de la banque ou de l'établissement financier, et au dénominateur, les risques nets, déterminés selon les modalités exposées ci-après. Le pourcentage minimum à respecter est fixé à 8%.

La détermination des fonds propres effectifs est présentée en annexe 2.

Pour la détermination du dénominateur, il existe des critères de classement de la contrepartie en fonction des risques de pondération associés.

Quatre types de prêt en fonction des principales catégories de contreparties sont retenus :

- Les prêts à l'administration centrale et ses démembrements ainsi que les banques centrales pondérés à 0% ;
- Les prêts aux banques et établissements financiers dont le coefficient de pondération est à 20% ;
- les prêts garantis par des hypothèques fermes, des garanties de deuxième rang ou par des engagements de garanties d'ordre de la clientèle pondérés à 50% de risque ;
- les prêts aux autres catégories de contreparties comprenant notamment les institutions internationales non financières et les autres agents économiques (non financiers) pondérés à 100% de risque.

La formule du coefficient de couverture des risques est la suivante :

*Fonds propres effectifs*

---

*Somme des prêts pondérés au coefficient de risque*

#### *2-4- Les accords de classement*

Les accords de classement constituent un outil de contrôle qualitatif et a posteriori des crédits distribués par les banques et établissements financiers. Le dispositif laisse en effet aux banques et établissements financiers l'entière responsabilité des crédits qu'ils accordent. L'objectif ultime est de mettre à la disposition du système bancaire un outil de suivi du portefeuille de crédit. Les accords de classement concernent l'offre de crédit aux entreprises.

#### *2-5- La prise de garantie*

L'octroi de crédit par la banque impose une prise de risque sur des fonds appartenant aux épargnants clients de la banque. Il est donc important et normal que le banquier se donne les moyens de pouvoir récupérer tout ou partie de sa créance si son débiteur venait à être insolvable. D'où l'importance des garanties dans le processus d'octroi de crédit. On distingue trois types de garanties :

- **les garanties réelles** : l'hypothèque (le droit du banquier sur un bien immobilier du débiteur), le nantissement et le gage qui portent sur des biens meubles.
- **Les garanties personnelles** : il s'agit du cautionnement (acte par lequel une personne physique ou morale se porte garant des engagements pris par un débiteur) et de l'aval (acte par lequel une personne s'engage à garantir le paiement d'une tierce personne sur un effet de commerce).
- **Les autres types de garantie** : l'assurance décès, l'assurance-crédit ou l'assurance multirisque.

Toutes ces réglementations contribuent à la gestion des risques encourus par les banques dans l'exercice de leur activité. Mais dans le cadre de l'offre de crédit, le risque majeur

### 3. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants dans une banque car tout comme le risque de liquidité, il peut être source de faillite.

La plupart des banques dans la zone UEMOA gèrent leurs risques selon Bâle 1. Cela signifie que le risque crédit est surveillé par le ratio Cooke à la page 20. Néanmoins, certaines banques comme la Société Générale sont en Bâle 2.

#### *3-1- Mesure et évaluation du risque de crédit selon Bâle 2*

La mesure et le contrôle des risques sont réalisés à plusieurs niveaux dans la banque et sont en général organisés par le département des risques et la direction financière (pour ce qui concerne le risque de taux et de change). Pour le risque de crédit, les décisions d'octroi de crédit sont prises selon une intervention des différents niveaux hiérarchiques au sein de la direction des risques, et selon l'importance du dossier.

Ce qui rend un portefeuille bancaire particulièrement risqué est que le portage des prêts sur le bilan de la banque est associé à une grande incertitude sur les remboursements futurs. Cette incertitude vient avant tout du risque intrinsèque de chaque client et de chaque prêt qui ont une maturité généralement très longue. Les banques ont développé des méthodes

d'analyse du risque de leurs clients (détermination de la probabilité de défaut), des prêts individuels (détermination du recouvrement et de l'exposition au moment du défaut) et de leur portefeuille de crédit (modélisation des dépendances des défauts) inspirées par Bâle 2.

En effet, conformément à Bâle II, la banque doit évaluer le risque de crédit auquel elle s'expose par l'octroi de crédit et de détenir à cet effet, des fonds propres suffisants pour le couvrir.

Bâle II propose trois approches pour le risque de crédit :

- La méthode standard basée sur les notations externes : consiste à utiliser des systèmes de notation fournis par des organismes externes (agences de notation) ;
- La méthode notation interne fondation (IRB-Foundation) et la méthode notation interne avancée (IRB advanced) qui impliquent des méthodologies internes et propres à l'établissement financier d'évaluation de cotes ou de notes, afin de peser le risque relatif du crédit.

Néanmoins, les banques sont encouragées à utiliser leur propre système interne de notation, pour être au plus près de la réalité. Les méthodes de notation interne sont donc privilégiées.

### 3-2- *Gestion du risque de crédit selon Bâle 2*

En pratique, le risque est géré par modélisation du rendement du prêt.

La modélisation du rendement d'un prêt est beaucoup plus complexe que celui d'autres types de classes d'actifs à cause de l'asymétrie de sa loi de distribution. La valeur d'un prêt est limitée par la hausse contrairement à celle des actions. En effet, si la situation d'un débiteur s'améliore, la banque n'en profite pas car la société peut se refinancer par un taux plus attractif. A l'inverse, si la situation du débiteur se dégrade, la banque en subit pleinement les conséquences car la marge que lui rémunère le prêt octroyé ne change pas. Cette asymétrie est caractéristique du risque de crédit et on la retrouve au niveau de la loi des pertes du portefeuille de la banque. Dans le scénario extrême où le débiteur n'est plus en mesure de rembourser sa dette, la banque ne récupèrera qu'une fraction du montant prêté.

La manifestation du risque de crédit ou de contrepartie est la résultante des paramètres suivants :

- La probabilité de défaut (PD) qui est la probabilité que la contrepartie (ici l'étudiant) soit défaillante dans un horizon temporel (généralement 1 an) ;
- L'exposition de la banque en cas de défaut de la contrepartie (EDC) qui représente le montant des risques sur la contrepartie au moment de la défaillance ;
- La perte en cas de défaut de la contrepartie (Loss Given Default) qui tient compte du taux de recouvrement de la créance et des garanties qui lui sont attachées.

D'où la perte attendue (Expected Loss) sur un client est calculée de la manière suivante :

$$EL = PD \times EDC \times LGD$$

Il est donc essentiel pour la banque de connaître, sur chaque prêt, le montant d'*Exposition Au Défaut* (Exposure at Default en anglais ou *EAD*), qu'on peut définir comme la perte maximale que peut faire la banque sur ce prêt en cas de défaut immédiat. Suite au défaut, la perte supportée finalement est inférieure à l'*EAD* car la banque obtient un recouvrement  $R$  non nul sur le prêt. La modélisation de la perte sur un prêt passe donc par l'estimation de la perte en cas de défaut (Loss Given Default  $LGD = 1 - R$ ).

Ces informations sur l'amplitude des pertes en cas de défaut concernant le prêt doivent être complétées par une information sur la fréquence des défauts d'ici la maturité du prêt. Cette information est contenue dans la probabilité de défaut (Probability of Default ou *PD*) ou, de façon plus précise, de la structure par terme des probabilités de défaut de l'emprunteur.

Mais nous reconnaissons que l'activité la plus risquée des banques est l'offre de crédit aux particuliers. Dans ce troisième sous-titre, nous ferons un diagnostic de l'offre de prêt au Sénégal, pays membre de l'UEMOA et cadre de notre projet professionnel. Et plus spécifiquement, nous ferons le diagnostic de l'offre de prêts aux étudiants.

### **III. Diagnostic de l'offre de prêt aux particuliers au Sénégal**

L'offre de crédit au Sénégal par les banques s'évalue à travers les produits bancaires offerts par les banques à la clientèle. Nous allons dans un premier temps faire un état des lieux des offres disponibles dans les banques sénégalaises, et ensuite s'attarder sur les offres de prêts aux étudiants.

#### **1- L'offre de prêt en général au Sénégal**

L'offre de prêts dans la zone UEMOA est quantifiée en 2012 de la manière suivante :

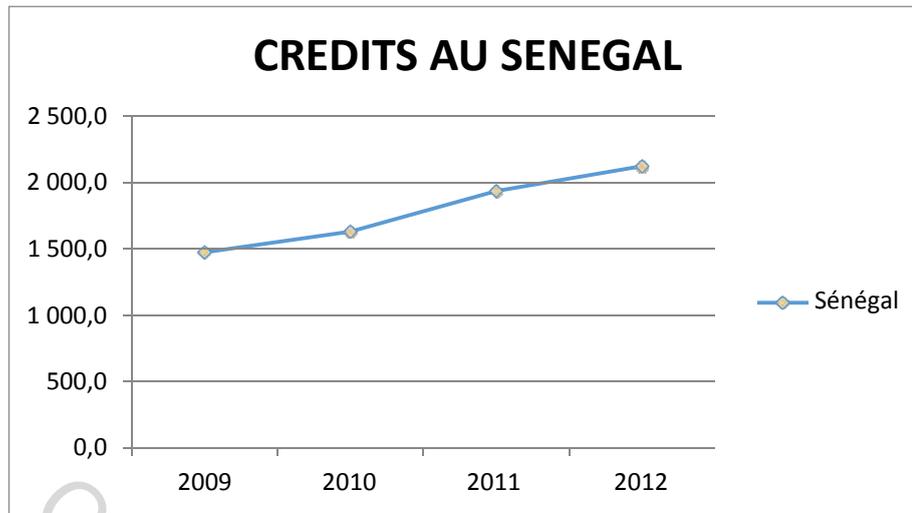
**Tableau 5 : Crédits à l'économie dans les pays membres de l'UEMOA**

| <b>CREDIT A L'ECONOMIE VENTILES SELON LEUR DUREE INITIALE</b> |                |                |                |                |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                               | <b>2009</b>    | <b>2010</b>    | <b>2011</b>    | <b>2012</b>    |
| Bénin                                                         | 698,5          | 757,8          | 845,0          | 924,4          |
| Burkina Faso                                                  | 672,1          | 770,6          | 951,6          | 1 181,2        |
| Côte d'Ivoire                                                 | 1 884,5        | 2 048,0        | 2 052,1        | 2 308,3        |
| Guinée-Bissau                                                 | 22,1           | 34,0           | 54,1           | 64,2           |
| Mali                                                          | 740,7          | 845,5          | 1 049,3        | 1 099,2        |
| Niger                                                         | 310,9          | 347,1          | 402,6          | 500,0          |
| <b>Sénégal</b>                                                | <b>1 492,0</b> | <b>1 647,0</b> | <b>1 953,0</b> | <b>2 140,8</b> |
| Togo                                                          | 295,0          | 358,8          | 506,0          | 601,8          |
| <b>Total</b>                                                  | <b>6 115,8</b> | <b>6 808,8</b> | <b>7 813,7</b> | <b>8 819,9</b> |
| <b>Court terme</b>                                            | <b>3 618,5</b> | <b>4 012,4</b> | <b>4 664,6</b> | <b>5 198,2</b> |
| <b>dont crédits de campagne</b>                               | <b>143,9</b>   | <b>148,4</b>   | <b>164,6</b>   | <b>228,3</b>   |
| <b>Moyen et long terme</b>                                    | <b>2 497,3</b> | <b>2 796,5</b> | <b>3 149,1</b> | <b>3 621,7</b> |

*Source : BCEAO, Rapports annuels, (en millions de francs CFA)*

Nous remarquons que l'offre de crédit au Sénégal représente 24% de l'offre totale des huit pays de l'UEMOA en 2012. Nous pouvons déjà à ce niveau affirmer qu'un véritable effort d'octroi de prêts est fourni par les banques du Sénégal.

**Figure 3: Offre de crédit au Sénégal de 2009 à 2012.**



*Source : BCEAO (en millions de francs CFA)*

Pour notre diagnostic, nous avons sélectionné cinq banques au Sénégal que sont la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS), ECOBANK Sénégal, Société Générale de Banque du Sénégal (SGBS), Attijariwafa bank (CBAO), Bank of Africa Sénégal (BOA). Elles ont été choisies en raison de leur ancienneté sur le territoire sénégalais et de la diversité de leurs produits bancaires.

Les principales offres aux particuliers sont :

- Les crédits immobiliers : il s'agit de prêts qui permettent au client de financer l'achat d'un logement, ou de construire sur un terrain ou encore d'aménager ou de procéder à des extensions. La durée de remboursement est de 20 ans maximum. Les taux d'intérêt se fixent selon les banques en fonction du montant du prêt. Ce type de prêt est disponible dans toutes les banques commerciales au Sénégal : BICIS, ECOBANK, BOA, CBAO, SGBS...

- Les crédits automobiles : il s'agit de prêts pour l'achat des véhicules et automobiles. La durée est généralement de 5 ans. Toutes les cinq banques commerciales offrent des crédits automobiles : BICIS (crédit auto), ECOBANK (crédit auto/moto), BOA (prêt véhicule « Ma voiture »), CBAO, SGBS.

- Les crédits de consommation : ce sont des prêts destinés à financer les besoins à court terme (avances sur loyer, achats d'équipements, les avances sur salaires, les problèmes personnels et autres besoins de financement). Toutes les banques commerciales octroient ce type de crédit.

- Les crédits scolaires : ils se matérialisent par des prêts à court terme aux parents pour le financement de la rentrée scolaire. La BICIS octroie ce type de prêt.

Ces types de crédit sont tous octroyés aux particuliers détenteurs de comptes chèques ou de comptes courants dans les banques, et surtout aux particuliers percevant un revenu régulier. En effet, telle est la clientèle par excellence des banques. Mais quand est-il de l'offre aux étudiants ?

## 2- L'offre de prêts aux étudiants au Sénégal

Sur les cinq banques interrogées, deux d'entre elles octroie des prêts aux étudiants. Il s'agit de la SGBS et de la CBAO.

**Tableau 6 : Banques octroyant des prêts étudiants au Sénégal**

| Banques | Objectif                        | Type de prêt                                        | conditions                                                                                                                                                                                                                                                         | Mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                               | tarifs                                                                                                                  |
|---------|---------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SGBS    | Financer les études             |                                                     | Etre étudiant dans les écoles suivantes :<br>Ecole des Douanes, Eticca, Sup' Info, L'Institut Supérieure de Management, L'Ecole Militaire de Santé, L'Institut Africain de Management, Hautes Etudes Canadiennes Internationales, L'Institut Supérieur de Finance. | -Ouvrir un compte à la SGBS<br>-Adresser une demande manuscrite de prêt adressée à la Direction générale de la SGBS<br>-S'engager sur l'honneur (par écrit) à rembourser le crédit à la fin des études ;<br>-un dossier validé par l'école. | Taux : variable et négociés<br>-Frais de dossier : 0,5% HT du montant du crédit,<br>-Frais d'assurance décès-invalidité |
| CBAO    | Financer les études supérieures | Crédit « tremplin » à moyen terme (60 mois maximum) | Etre bacheliers, étudiants salariés ou non, personne physique                                                                                                                                                                                                      | Ouvrir un compte à la<br>-Adresser une demande manuscrite de prêt adressée à la Direction générale de la CBAO<br>-S'engager sur l'honneur (par écrit) à rembourser le crédit à la fin des études ;<br>-un dossier validé par l'école.       | Taux d'intérêt à 9,36% l'an                                                                                             |

*Source : Nous-même*

Les autres banques au Sénégal n'offrent pas de prêts aux étudiants.

L'offre de prêts par les banques dans la zone UEMOA reste faible à l'égard des particuliers, surtout pour les jeunes étudiants. Pourtant, aussi bien l'UEMOA que les instances internationales ont mis en place des règles de gestion des risques pour favoriser l'offre de crédit.

Dans le chapitre qui suit, nous allons définir les modalités d'octroi de prêts étudiants par ECOBANK aux étudiants du CESAG, ainsi que la gestion des risques y afférents.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## Chapitre 2

### *Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG et gestion des risques y afférents*

Pour une meilleure appréhension de notre projet, nous avons jugé opportun de l'implanter dans une banque au Sénégal. Notre choix s'est porté sur ECOBANK, la banque panafricaine, au sein de laquelle il n'existe pas de produit bancaire assimilable au prêt étudiant.

ECOBANK Transnational Incorporated (ETI) est un réseau bancaire fondé au Togo en 1985. Il offre ses services dans 33 pays d'Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest dont le Sénégal. C'est ainsi qu'a été créée ECOBANK Sénégal en 1999 avec un capital de 10 462 500 000 FCFA. ECOBANK Sénégal offre par le biais de ses agences (plus de 35) sur tout le territoire sénégalais, divers produits bancaires aux particuliers et aussi aux entreprises (crédits d'entreprise et personnels, moyens de paiement électronique, compte courant, compte d'épargne...). Concernant l'offre aux étudiants, ECOBANK a mis en place le compte épargne « Etudiant »<sup>4</sup>. C'est donc dans cette optique que nous voulons proposer à ECOBANK l'octroi de prêts aux étudiants du CESAG. Nous allons dans un premier temps positionner le dispositif d'offre de prêts étudiants au sein d'ECOBANK, ensuite définir les différentes modalités et enfin proposer des moyens de gestion des risques liés à ces prêts.

#### **I- Positionnement stratégique du dispositif d'offre de**

#### **prêts aux étudiants**

ECOBANK Sénégal, du point de vue organisationnel, est administrée par un conseil d'administration de sept membres et de comités (un comité de gouvernance, un comité de risques et un comité d'audit et de la conformité). Par ailleurs, les différents départements qui la composent sont :

- le département Corporate bank pour ce qui est des opérations de crédit des entreprises

*Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG et gestion des risques liés à ces prêts dans une banque commerciale de la zone UEMOA : cas d'ECOBANK Sénégal*

<sup>4</sup> Ouverture de compte d'épargne pour les étudiants avec un minimum de 10 000F

CESAG - BIBLIOTHEQUE

- le département Domestic bank pour ce qui concerne les opérations de crédit avec les particuliers
- le département Opérations et technology pour toutes les opérations réalisées par la banque (trésorerie, change, transfert...)
- le département Risk management pour la gestion des risques
- le département Compliance
- le département Audit
- le département Internal control
- le département Legal counsel
- le département Ressources Humaines
- le département Treasury
- le département Financial control

L'organigramme est présenté en annexe 1.

## 1- Positionnement organisationnel du dispositif de prêts étudiants au sein d'ECOBANK

Le dispositif de prêts étudiants sera logé à la direction Domestic bank d'ECOBANK.

Vu l'intérêt du marché des particuliers, ECOBANK veut en tirer profit. Les étudiants sont un terrain peu exploité par les 20 banques du Sénégal.

Le développement de l'activité sur le marché des étudiants suppose l'adoption d'une stratégie qui permettra à ECOBANK d'atteindre ses objectifs en fonction de sa part de marché acquise ou souhaitée, de la position qu'elle occupe, des produits et services qu'elle commercialise.

## 2- Stratégie Marketing et part de marché visée

Le Marketing c'est planifier et mettre en œuvre une promotion, une tarification et une distribution d'un produit ou service ou une idée en vue d'un échange mutuellement satisfaisant pour l'organisation et les individus (définition managériale). En fonction de la stratégie définie plus haut, quatre voies sont possibles en Marketing :

- pénétration du marché qui consiste pour ECOBANK à vendre les produits déjà existant à d'autres segments de marché ;
- fidélisation : offrir des produits et services nouveaux à sa clientèle acquise ;
- développement du marché en attaquant le marché de ses concurrents et en proposant ses produits à des non-clients ;
- diversification qui suppose l'attaque de nouveaux marchés avec de nouveaux produits.

ECOBANK a donc choisi la diversification en offrant un produit nouveau (le prêt étudiant) à un marché peu exploité (les étudiants).

Dans le cadre de notre projet professionnel, il s'agira de définir les 4 composantes du Marketing Mix applicables au prêt étudiant.

### *2-1- Le produit*

Le produit bancaire offert ici à travers le prêt étudiant est une somme d'argent destinée à l'étudiant et exclusivement affecté au règlement de ses frais de scolarité. Il s'agit donc d'un prêt personnel affecté.

### *2-2- Le prix*

En banque, il est difficile pour le marketing d'appréhender les prix parce qu'ils sont partiellement règlementés (taux d'usure<sup>5</sup>). De plus, d'autres facteurs subjectifs entrent en ligne de compte dans la fixation des taux d'intérêt tels que l'ancienneté du client, le montant du crédit, la durée... En pratique, des simulations sont faites pour déterminer le taux. Le taux de base bancaire à ECOBANK est de 8%. Le taux du prêt étudiant variera donc entre 8% et 14%.

### *2-3- Promotion et communication*

Il s'agira de faire la promotion des prêts étudiants auprès des étudiants du CESAG à travers les affiches, les conférences pour informer les étudiants des avantages du produit. Il faudra également étendre la communication aux pays membres de l'UEMOA afin d'informer

---

<sup>5</sup> L'usure désigne l'intérêt d'un prêt au taux abusif. Il correspond au taux maximum que tous les prêteurs sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un crédit. Il est de 15% dans la zone UEMOA.

les postulants au concours d'entrée au CESAG de la possibilité de financer leurs études par le biais des prêts étudiants.

#### *2-4- Place et distribution*

L'offre de prêts étudiants est destinée aux étudiants ayant au plus 3 années d'études à effectuer avant d'être sur le marché du travail ; plus précisément les étudiants en Master 1 et 2 ou MBA au CESAG ou aux étudiants des projets autonomes ou toutes formations assimilables au CESAG.

## **II- Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG**

Pour mener à bien notre projet, nous avons effectué une enquête au CESAG. Le questionnaire de l'enquête est présenté en annexe 2. Les résultats de cette enquête sont présentés ci-après.

### **1- Collecte et analyse des données**

Il paraît important de présenter brièvement dans un premier temps le CESAG.

#### *1-1- Présentation du CESAG*

Le CESAG est une école créée en 1985 par la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce centre est géré depuis 1995 par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le compte des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et a pour mission la formation, la recherche et le conseil, le renforcement des capacités de gestion dans la sous-région. Il met à la disposition des économies africaines une élite de cadres formés et outillés pour impulser le changement de leur environnement, et être les acteurs du développement de leur continent. Il est organisé en six écoles et de projets autonomes:

**Tableau 7 : Formations dispensées par le CESAG**

| ECOLES                                                    | PROGRAMMES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CESAG GRANDE ECOLE                                        | Master professionnel en sciences de gestion (1 et 2)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| CESAG BANQUE<br>FINANCE<br>COMPTABILITE<br>CONTROLE AUDIT | - Master professionnel en comptabilité et gestion financière (1 et 2)<br>- Master professionnel en audit et contrôle de gestion (1 et 2)                                                                                                                                                                                                                                             |
| CESAG PRO                                                 | - Licence professionnelle en techniques comptables et financières (1, 2 et 3)<br>- Licence professionnelle en gestion des entreprises et organisations                                                                                                                                                                                                                               |
| CESAG EXECUTIVE                                           | - MBA en audit et contrôle de gestion<br>- MBA Administration et Gestion<br>- Diplôme d'Etudes Supérieures de Comptabilité et Gestion financière (DESCOGEF)<br>- MBA en Gestion des Projets<br>- MBA en Ingénierie et Gestion de la Formation<br>- MBA en Marketing et Stratégie<br>- MBA en Gestion Ressources Humaines<br>- MBA International<br>- Master Africain en Microfinance |
| CESAG SANTE                                               | - MBA en économie de la santé<br>- MBA en Gestion des services de santé                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| CESAG LANGUE                                              | Certificats de langues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PROJETS AUTONOMES                                         | - Master en Banque et Finance<br>- Licence en gestion des PME/PMI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

*Source : Scolarité du CESA, bureau 107, le 10/07/2014 à 12h00*

Le CESAG pour cette année 2013-2014 compte 1308 étudiants. Dans notre offre de prêts étudiants, nous avons ciblé les étudiants de master et de MBA car étant moins risqués et plus proches du monde de l'emploi. Le tableau ci-dessous montre la répartition des étudiants par programme.

**Tableau 8 : Répartition des étudiants des programmes Master, MBA et projets autonomes.**

| <b>PROGRAMMES</b>                                            | <b>EFFECTIF</b> |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|
| Master Professionnel en Audit et Contrôle de Gestion 1       | 58              |
| Master Professionnel en Audit et Contrôle de Gestion 2       | 65              |
| Master Professionnel en Comptabilité et Gestion Financière 1 | 127             |
| Master Professionnel en Comptabilité et Gestion Financière 2 | 78              |
| Master Professionnel en Sciences de Gestion 1                | 127             |
| Master Professionnel en Sciences de Gestion 2                | 97              |
| Master en Banque et Finance                                  | 36              |
| Master Africain en Micro finance                             | 9               |
| MBA Administration des entreprises                           | 1               |
| MBA en Administration et Gestion                             | 35              |
| MBA en Audit et Contrôle de gestion                          | 37              |
| MBA en Economie de la Santé                                  | 19              |
| MBA en Gestion des projets                                   | 27              |
| MBA en Gestion des Services de santé                         | 19              |
| MBA en Ingénierie et Gestion de la Formation                 | 20              |
| MBA en Marketing et Stratégie                                | 14              |
| MBA en Gestion des Ressources Humaines                       | 17              |
| MBA International                                            | 29              |
| DESCOGEF                                                     | 27              |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>842</b>      |

*Source : Scolarité du CESA, bureau 107, le 10/07/2014 à 12h00*

### 1-2- Questionnaire et résultats

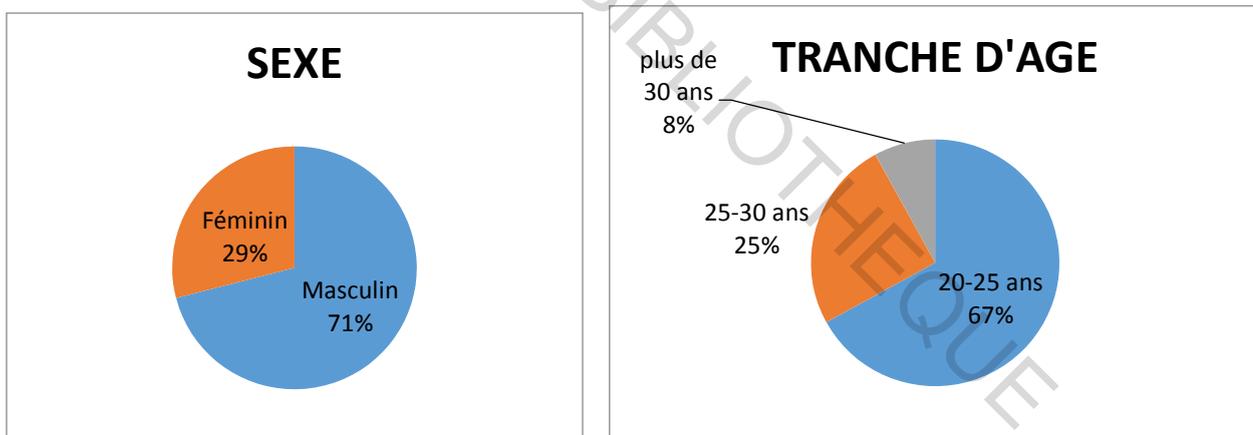
Le questionnaire a été établi pour recueillir les avis des étudiants sur les prêts étudiants et surtout sur la proportion d'étudiants qui seraient disposés à souscrire à de tels prêts et à quelles conditions et modalités. Pour cela, nous avons choisi un échantillon de 200 étudiants en master à qui nous avons distribué le questionnaire. Le questionnaire a également été publié en ligne sur internet. Voici ainsi présentés les résultats.

### 1-2-1- Informations personnelles

Nous avons collecté les réponses des étudiants au bout de deux semaines. 71% des réponses collectées provenaient d'étudiants de sexe masculin contre 29% de sexe féminin. La tranche d'âge dominante est entre 20 et 25ans (67%) contre 25% pour la tranche 25-30ans et 8% au-delà de 30 ans. Les données collectées montrent que les étudiants sont célibataires à 96% contre 4% qui sont mariés. De plus, 12% des étudiants ont déjà un emploi salarié. Par ailleurs, 71% ont leur frais de scolarité pris en charge par leurs parents, 17% paient eux-mêmes leur frais scolarité, 8% bénéficient de bourses d'études et 4% utilisent divers moyens.

33% estiment qu'ils seront sur le marché du travail entre 0 et 3 mois, 33% entre 3 et 6 mois, 21% entre 6 et 12 mois et 13% dans plus de 12 mois

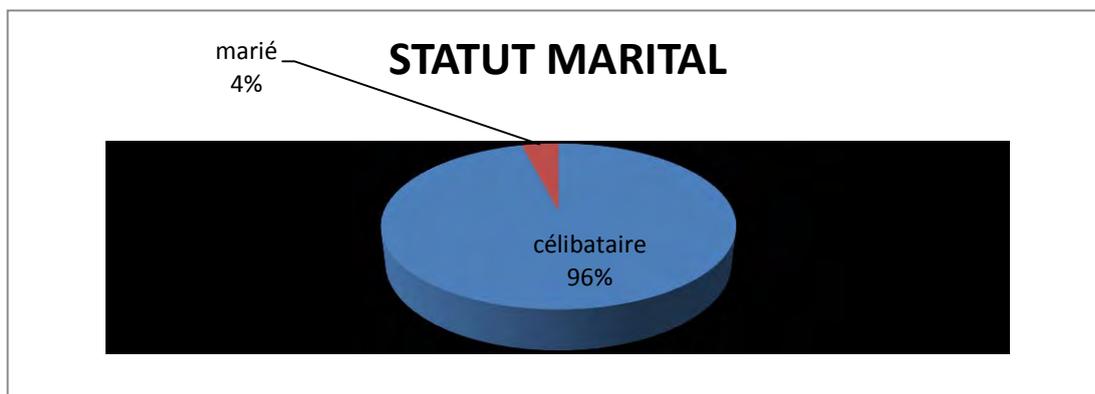
**Figure 4: Genre et tranche d'âge**



*Source : questionnaire google.apps*

La figure suivante montre le statut matrimonial des étudiants.

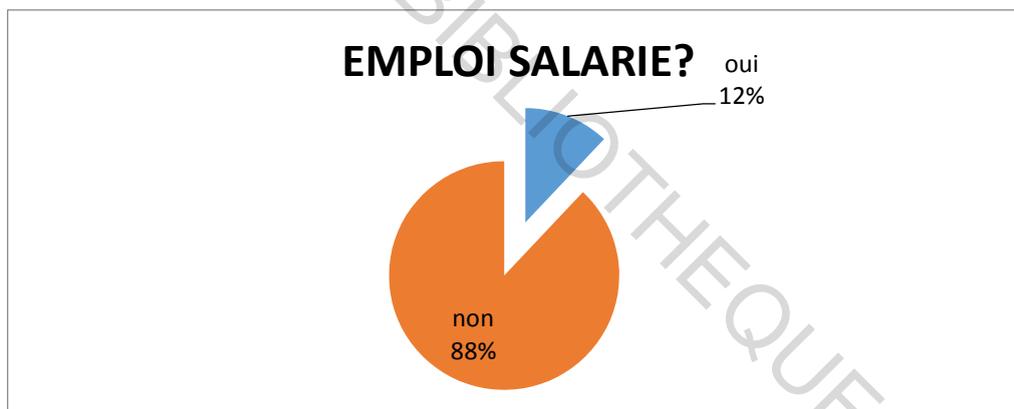
**Figure 5 : statut marital des étudiants**



Source : questionnaire google.apps

Nous avons ensuite cherché à connaître la proportion des étudiants salariés. En effet, ces derniers devront domicilier leur salaire.

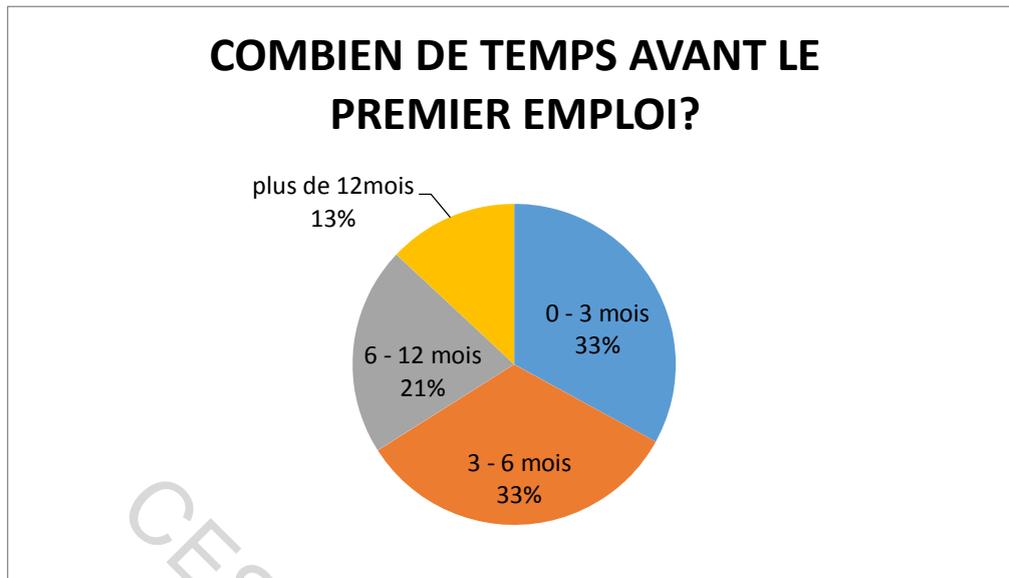
**Figure 6 : La proportion des étudiants salariés**



Source : questionnaire google.apps

L'estimation du temps de latence avant le premier emploi est également important parce que le remboursement des prêts aura lieu à partir de cette date.

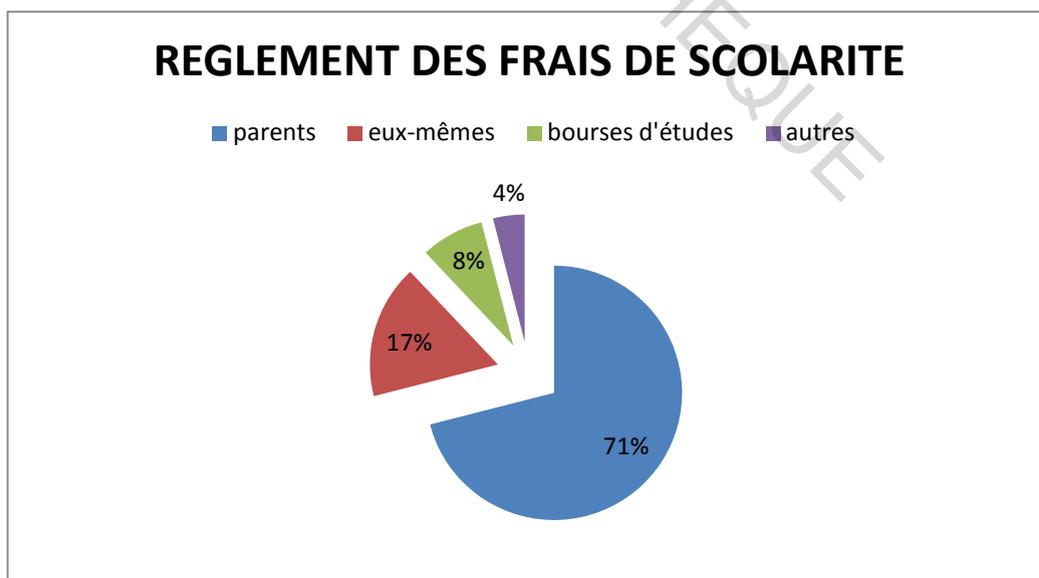
**Figure 7: Temps de latence avant le premier emploi**



Source : questionnaire google.apps

La figure suivante montre la proportion des étudiants qui ont eux-mêmes en charge leurs frais de scolarité et à contrario ceux dont les frais de scolarité sont pris en charge par de tierces personnes.

**Figure 8 : règlement des frais de scolarité**



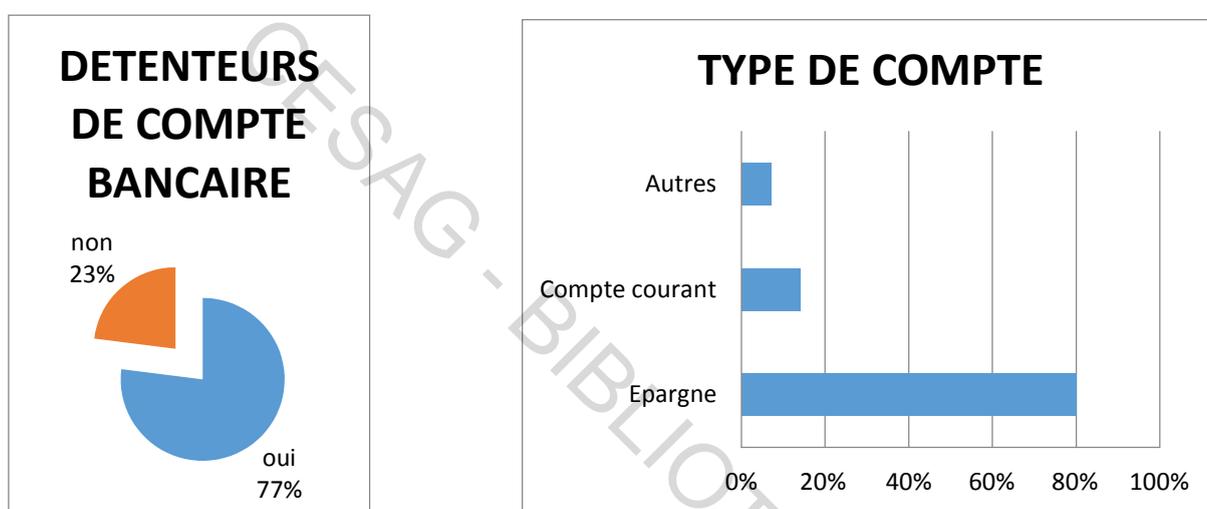
Source : questionnaire google.apps

Enfin, nous avons recueilli des informations relatives aux prêts étudiants concernant les taux d'intérêt, le temps d'amortissement, les mensualités et les étudiants intéressés par la souscription.

### 1-2-2- Informations relatives aux prêts étudiants

Concernant les prêts étudiants, nous avons pu recueillir les informations suivantes :

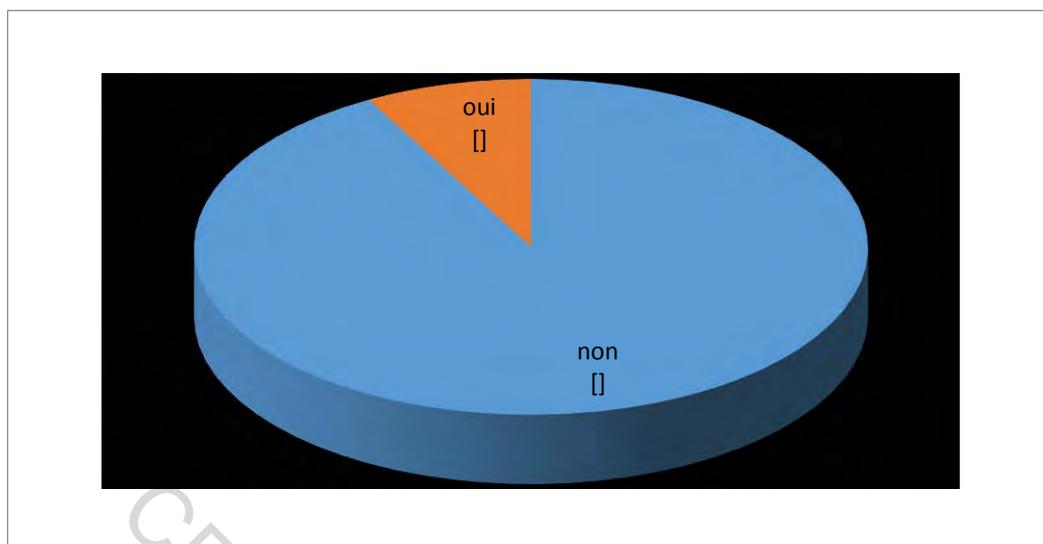
**Figure 9 : Profil bancaire des étudiants**



*Source : questionnaire google.apps*

La figure suivante montre la proportion d'étudiants ayant déjà emprunté auprès d'une banque.

**Figure 10: proportion des étudiants ayant déjà emprunté dans une banque**



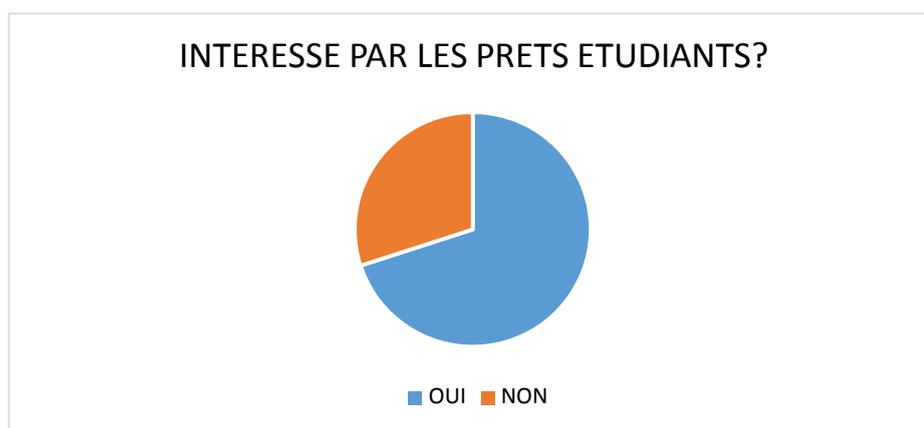
*Source : questionnaire google.apps*

Parmi les étudiants interrogés, seulement 8% connaissent l'existence de prêts étudiants par des banques du Sénégal (CBAO, SGBS). Les 92% ignorent l'existence de prêts étudiants au Sénégal.

Par ailleurs, 70% sont intéressés par financer leurs études par un prêt étudiant. Les autres (30%) ne sont pas intéressés à cause :

- des procédures administratives lourdes ;
- les intérêts trop élevés ;
- le stress que crée un état d'endettement ;
- les multiples contraintes engendrées par le prêt telles que les garanties, les cautions obligatoires des parents.

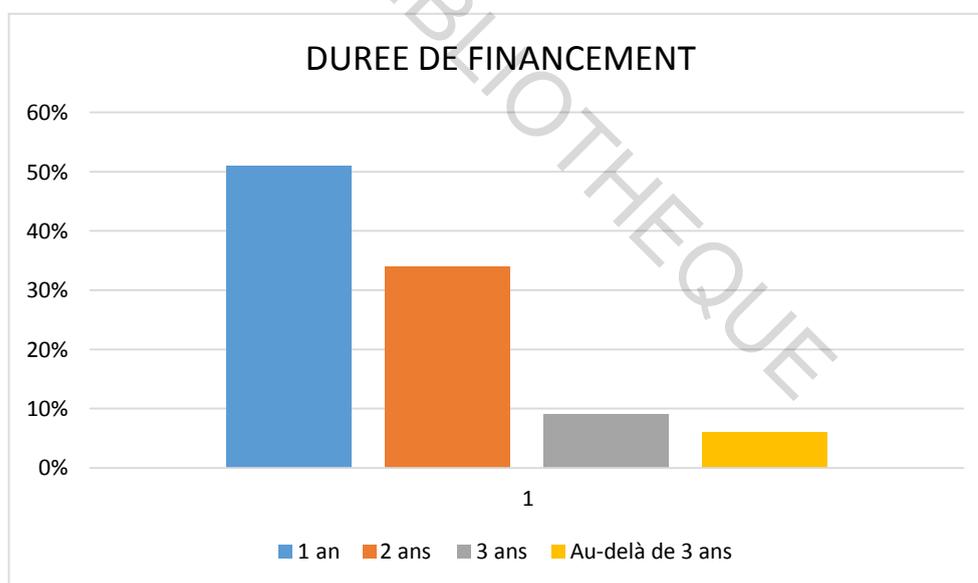
**Figure 11: Proportion des étudiants intéressés par le prêt étudiant**



Source : questionnaire google.apps

La figure suivante montre la durée de financement souhaitée par les étudiants.

**Figure 12: Durée de financement souhaitée**



Source : questionnaire google.apps

A la question de savoir quel montant les étudiants souhaiteraient emprunter à la banque, les montants se situent entre 1 000 000 FCFA et 4 000 000 FCFA en fonction du montant de la scolarité des masters, MBA et projets autonomes.

En moyenne, les étudiants seraient prêts à le rembourser dans les cinq ans qui suivent la fin de leur formation à hauteur d'un montant mensuel moyen de remboursement 100 000 FCFA par mois.

Le taux d'intérêt espéré se situe entre 8% et 11%.

Les informations recueillies serviront à mettre en place un système d'octroi de crédit par ECOBANK.

## 2- Définition des critères d'octroi et de remboursement des prêts étudiants

L'objectif ici est de définir les conditions d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG ainsi que les conditions de remboursement.

### 2-1- *Modalités d'octroi des prêts étudiants*

Le tableau qui suit montre les modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG.

**Tableau 9: Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG**

|                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OBJECTIF       | Financer les frais de scolarité des étudiants du CESAG                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| TYPE DE PRET   | Prêt à moyen terme de maximum 5 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| MONTANTS       | Entre 1 000 000 FCFA et 4 000 000 FCFA par année académique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| CONDITIONS     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre inscrit régulièrement au CESAG</li> <li>- Etre en année de master 1, 2 ou en année de Master en Banque et Finance</li> <li>- Etre ressortissant d'un pays où il existe une filiale ECOBANK</li> <li>- Ouvrir un compte ECOBANK</li> <li>- Adresser une demande manuscrite de prêt à la Direction d'ECOBANK</li> <li>- S'engager sur l'honneur (par écrit) à rembourser le crédit à la fin de la formation</li> </ul> |
| TARIFS         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux fixe: 9% l'an</li> <li>- Frais de dossier forfaitaire : 25 000 FCFA</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| MISE EN OEUVRE | Paiement directement au CESAG sur présentation de la facture du CESAG                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| GARANTIES      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caution d'un parent ou d'un tuteur</li> <li>- Assurance</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

*Source : Nous-même*

### 2-2- Modalités de remboursement

Le remboursement du prêt se fera dans les cinq ans suivant la dernière année d'étude au CESAG. L'étudiant devra payer des mensualités en fonction du montant emprunté.

Comme nous pouvons le constater, il existe un grand risque que l'étudiant disparaisse après sa formation ou ne trouve pas d'emploi salarié et qu'il n'arrive pas à

rembourser le prêt. C'est ce que nous avons appelé le risque de crédit ou risque de contrepartie. Comment gérer et maîtriser ce risque ?

### **III- La gestion des risques liés aux prêts étudiants**

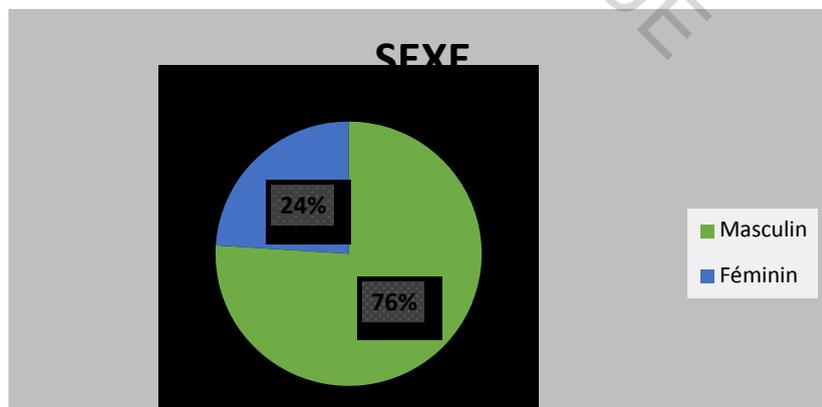
L'activité d'octroi de crédit est liée à un certain nombre de risque auxquels doit faire face la banque. Pour la gestion de ces risques, nous nous appuyons sur les réformes de Bâle 2. Mais avant, nous avons enquêté sur le taux d'insertion réel du CESAG dans un souci de rassurer la banque.

#### **1- Risques liés aux prêts étudiants**

Le risque majeur auquel fera face ECOBANK est le risque de crédit, le risque que l'étudiant ne rembourse pas le prêt pour diverses raisons : chômage, échec scolaire mauvaise foi ou décès.

A ce niveau nous avons réalisé un autre questionnaire (annexe 3) aux diplômés du CESAG pour avoir une idée réelle du taux d'insertion professionnelle. Ce questionnaire a été publié sur les pages des diplômés CESAG des réseaux sociaux et nous avons recueilli 100 réponses. Les résultats sont les suivants :

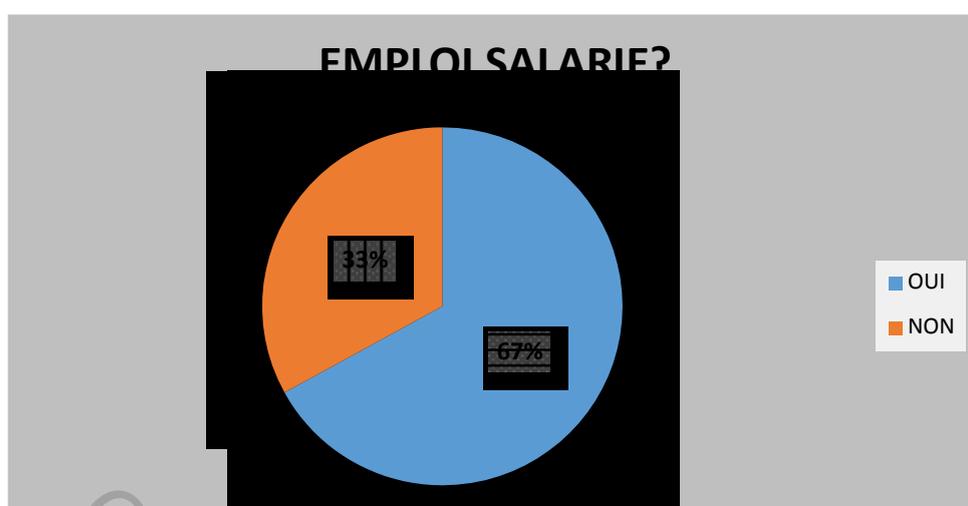
**Figure 13: sexe représenté**



*Source : questionnaire google.apps*

En ce qui concerne le taux d'insertion professionnelle, il est de 67%.

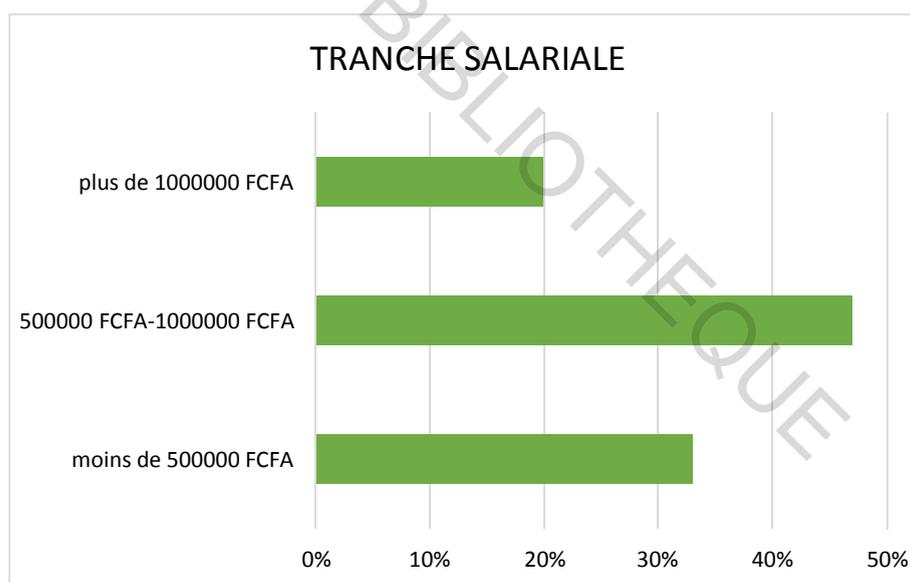
**Figure 14: Taux d'insertion professionnelle**



Source : questionnaire google.apps

Par ailleurs, le temps d'attente avant le premier emploi varie entre 1 et 12 mois. Nous avons également cherché à connaître la tranche salariale des diplômés.

**Figure 15: Tranche salariale des diplômés**



Source : questionnaire google.apps

L'autre risque auquel est liée l'activité d'octroi de prêts étudiants est de ne pas respecter les ratios prudentiels à cause du volume de crédit octroyé.

## 2- Proposition d'une stratégie de gestion du risque de crédit des prêts étudiants selon Bâle 2

La gestion du risque de crédit commence par une évaluation de ce risque avant la gestion proprement dite du risque.

### *2-1- Evaluation du risque de crédit lié au prêt étudiant*

Pour évaluer le risque crédit lié au prêt étudiant, il faut d'abord évaluer la perte totale attendue (expected losses) en déterminant :

- la probabilité de défaut de l'étudiant (PD) ;
- l'exposition de la banque en cas de défaut immédiat de l'étudiant (EAD) ;
- la perte en cas de défaut dans une période donnée (LGD).

La multiplication de ces trois éléments nous donne la perte totale attendue.

A cette perte est ajouté le risque de crédit. Il est calculé de la manière suivante :

$RWA = f(PD;LGD) \times EAD$  où  $f$  respecte une loi normale. Ce risque ainsi calculé est le risque inattendu.

### *2-2- La gestion du risque de crédit*

Les prêts étudiants sont des prêts à terme le montant prêté est octroyé à la date initiale, et les échéances de remboursement sont définies contractuellement. On parle de prêts amortissables. Le mode d'amortissement choisi est l'amortissement par annuités constantes, donc sur plusieurs années.

La prévention du risque de crédit pour l'étudiant peut passer par une estimation statistique, soit en fonction de son profil, soit en combinant les caractéristiques de la créance et celles de l'étudiant.

Pour l'étudiant et pour les particuliers en général, ce traitement passe par le score à l'octroi, une technique prédictive apportant une aide à la décision dont l'élément le plus important est la donnée. Les premiers éléments d'évaluation de ce risque sont souvent fournis par la personne elle-même. Mais il est nécessaire d'évaluer la solvabilité réelle de la personne

en croisant ces informations avec des données disponibles dans des bases de données internes et/ou externes à l'établissement selon s'il s'agit d'un client ou d'un prospect.

La méthode de notation interne permet de connaître la situation précise du client. Il revient au chargé d'affaires de saisir des données essentielles sur l'étudiant.

Les banques ont développé le concept K-Y-C ou « Know Your Customer » pour bien connaître son client. Il s'agit de rassembler le maximum d'informations sur le client avant de lui octroyer un crédit. La fiche K-Y-C d'ECOBANK est jointe en annexe 6. Après cela, la décision d'octroi de crédit est discutée en comité de crédit.

Une note sera attribuée à l'étudiant en fonction de :

- son comportement bancaire : il s'agit ici d'enquêter notamment auprès de la centrale de paiements de la BCEAO sur le passé bancaire de l'étudiant s'il en a;
- ses résultats académiques : il s'agira de se renseigner régulièrement sur les résultats scolaires de l'étudiant en exigeant que celui-ci rende compte régulièrement de son travail ;
- du taux d'insertion professionnel du CESAG ;
- l'insertion professionnelle de l'étudiant ;
- et si l'étudiant est salarié, sa tranche salariale.

Il ressort de cette évaluation une note attribuée à la contrepartie qui est ici le client. A ECOBANK Sénégal, les notes vont de 0 à 8 par ordre croissant de contrepartie risquée.

A côté de cette méthode, nous avons les méthodes dites traditionnelles en matière de crédit :

- La couverture des risques par les fonds propres.

Il s'agira de calculer le rapport entre les fonds propres effectifs et les crédits accordés par ECOBANK Sénégal pondérés de leur coefficient de risque en prenant pour les prêts étudiants 100% comme coefficient de risque. Il devra être au moins de 8% selon Bâle II pour que la banque soit rassurée que ses fonds propres couvrent les risques.

- Le provisionnement des créances

Le provisionnement des créances est également une méthode de gestion des risques. Dans la zone UEMOA, l'instruction 94-05 préconise de classer les créances en impayées ou immobilisées dès lors qu'il n'y a pas de règlement des échéances depuis six mois maximum. Au-delà de six mois, elles doivent être passées en créances douteuses.

- La réalisation des garanties

La prise de garantie, bien qu'elle ne soit pas un moyen de prévention du risque de crédit, peut limiter les pertes de la banque lorsque la garantie se réalise.

Octroyer des prêts aux étudiants de master 1, 2 ou du projet autonome MBF au taux de 9% pour une durée de 5 ans maximum n'est pas sans risque. Mais l'activité d'une banque est aussi de gérer les risques liés à son activité d'octroi de crédit. Pour cela, une référence à la réglementation prudentielle internationale à travers les accords de Bâle II est une nécessité pour toutes les banques. C'est ce que nous proposons à ECOBANK par la méthode de notation interne.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## Chapitre 3 : *Contribution des prêts étudiants au Produit Net Bancaire d'ECOBANK*

Dans ce chapitre, il s'agira dans un premier temps de faire une estimation du portefeuille d'étudiants avec les montants à emprunter, ensuite des flux de trésorerie générés par le remboursement des prêts sur cinq ans, et enfin des estimations du PNB prévisionnel lié aux prêts étudiants.

### **I- Estimation du portefeuille d'activité lié aux prêts étudiants**

Le portefeuille d'activité relatif aux prêts étudiants sera estimé à partir du nombre d'étudiants susceptibles de souscrire à des prêts étudiants et en fonction du montant de leur formation au CESAG.

#### **1- Détermination du montant total**

Pour des exigences pratiques, nous allons considérer que 50 étudiants du master 1 souscrivent au prêt pour deux années académiques, 100 étudiants de master 2 souscrivent au prêt pour un an et 150 étudiants des MBA et MBF souscrivent au prêt pour un an également.

**Tableau 10: Estimation du montant total à prêter par la banque (en francs CFA)**

| PROGRAMMES   | NOMBRE D'ANNEES A FINANCER | NOMBRE D'ETUDIANTS INTERESSES | COUT MOYEN DES FRAIS DE SCOLARITE | MONTANT TOTAL      |
|--------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Master 1     | 2                          | 50                            | 1 900 000                         | 190 000 000        |
| Master 2     | 1                          | 100                           | 1 900 000                         | 190 000 000        |
| MBA          | 1                          | 130                           | 3 000 000                         | 390 000 000        |
| MBF          | 1                          | 20                            | 3 500 000                         | 70 000 000         |
| <b>TOTAL</b> |                            | <b>300</b>                    |                                   | <b>840 000 000</b> |

*Source : Nous-même*

Le montant total des prêts par an s'élève à 840 000 000 FCFA. Ce montant représente 0,5% du montant des prêts sur la clientèle qui est de 184 952 millions de FCFA<sup>6</sup> en 2011.

Ce montant peut donc être largement supporté par les comptes d'épargne de la clientèle qui s'élèvent à 254 214 millions de FCFA.

## 2- Tableaux d'amortissement des prêts étudiants

Les prêts accordés aux étudiants feront l'objet d'amortissement sur la période de cinq ans.

---

<sup>6</sup> Voir bilan d'ECOBANK Sénégal en annexe 4.

**Tableau 11:** tableau d'amortissement des prêts aux masters 1 et 2

| Années d'échéances | Montant du crédit | Taux d'intérêt | Montant des intérêts | Amortissement    | Annuités         | Mensualités | Montant restant à rembourser |
|--------------------|-------------------|----------------|----------------------|------------------|------------------|-------------|------------------------------|
| Année 1            | 1 900 000         | 9%             | 158 213              | 315 077          | 473 290          | 39 441      | 1 584 923                    |
| Année 2            | 1 584 923         | 9%             | 128 657              | 344 633          | 473 290          | 39 441      | 1 240 290                    |
| Année 3            | 1 240 290         | 9%             | 96 328               | 376 962          | 473 290          | 39 441      | 863 327                      |
| Année 4            | 863 327           | 9%             | 60 966               | 412 324          | 473 290          | 39 441      | 451 003                      |
| Année 5            | 451 003           | 9%             | 22 288               | 450 709          | 473 290          | 39 441      | 0                            |
| <b>TOTAL</b>       |                   |                | <b>466 452</b>       | <b>1 900 000</b> | <b>2 366 452</b> |             |                              |

*Source : Nous-même*

**Tableau 12 : tableau d'amortissement des prêts aux MBA**

| Années d'échéances | Montant du crédit | Taux d'intérêt | Montant des intérêts | Amortissement    | Annuités         | Mensualités | Montant restant à rembourser |
|--------------------|-------------------|----------------|----------------------|------------------|------------------|-------------|------------------------------|
| Année 1            | 3 000 000         | 9%             | 249 811              | 497 490          | 747 301          | 62 275      | 2 502 510                    |
| Année 2            | 2 502 510         | 9%             | 203 143              | 500 652          | 747 301          | 62 275      | 1 958 352                    |
| Année 3            | 1 958 352         | 9%             | 152 097              | 595 204          | 747 301          | 62 275      | 1 363 148                    |
| Année 4            | 1 363 148         | 9%             | 96 263               | 651 038          | 747 301          | 62 275      | 712 110                      |
| Année 5            | 712 110           | 9%             | 35 191               | 711 646          | 747 301          | 62 275      | 0                            |
| <b>TOTAL</b>       |                   |                | <b>736 504</b>       | <b>3 000 000</b> | <b>3 736 504</b> |             |                              |

*Source : Nous-même*

**Tableau 13: tableau d'amortissement des prêts aux MBF**

| Années d'échéances | Montant du crédit | Taux d'intérêt | Montant des intérêts | Amortissement    | Annuités         | Mensualités | Montant restant à rembourser |
|--------------------|-------------------|----------------|----------------------|------------------|------------------|-------------|------------------------------|
| Année 1            | 3 500 000         | 9%             | 291 446              | 580 405          | 871 851          | 72 654      | 2 919 595                    |
| Année 2            | 2 919 595         | 9%             | 237 000              | 634 851          | 871 851          | 72 654      | 2 284 744                    |
| Année 3            | 2 284 744         | 9%             | 177 446              | 694 404          | 871 851          | 72 654      | 1 590 339                    |
| Année 4            | 1 590 339         | 9%             | 112 306              | 759 544          | 871 851          | 72 654      | 830 795                      |
| Année 5            | 830 795           | 9%             | 41 056               | 830 254          | 871 851          | 72 654      | 0                            |
| <b>TOTAL</b>       |                   |                | <b>859 255</b>       | <b>3 500 000</b> | <b>4 359 254</b> |             |                              |

Source : Nous-même

Comme nous l'avons signifié plus haut, les prêts aux étudiants de master 1 se feront pour une durée de deux ans. Mais le décaissement aura lieu par année académique.

En considérant que le temps de latence entre la fin de la formation et le premier emploi varie de 0 à 12 mois, les prêts seront rentables à partir de 2017.

Les mensualités s'élevant à moins de 100 000 FCFA, les risques d'impayés sont réduits.

Par ailleurs, il convient de connaître l'apport de ce produit bancaire dans le PNB d'ECOBANK.

## **II- Détermination du PNB généré par les prêts étudiants**

Le produit net bancaire (PNB) peut être défini comme la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaire nés de toute activité de financement de l'économie. Ses deux composantes sont la marge d'intermédiation et les commissions. La marge d'intermédiation est le résultat des banques sur leur activité de prêt tandis que les commissions sont les revenus que tire la banque en matière de conseils et d'opérations diverses à ses clients. Nous allons dans une première approche, identifier les différentes charges et produits liés aux prêts étudiants et dans une seconde approche mettre en place le compte de résultat prévisionnel lié aux prêts étudiants.

### **1- Charges générées par les prêts étudiants**

L'activité d'octroi de prêts génère bien évidemment une sortie de fonds de la banque. Il s'agit des fonds des déposants et épargnants que la banque doit rémunérer à des taux d'intérêt allant jusqu'à 4%. Mais pour les banques, les prêts ne sont pas des charges. Elles figurent donc au bilan. Néanmoins, il existe des charges liées au processus d'octroi de crédit aux étudiants du CESAG :

- Le coût d'une campagne commerciale et d'information aux CESAG

- Le coût d'une communication dans les différentes agences BCEAO pour informer les admis au concours
- Communication sur le site internet du CESAG et d'ECOBANK
- Des charges salariales
- Des frais généraux et de fonctionnement

$$\text{Total charges} = \text{charges salariales} + \text{frais généraux} + \text{autres}$$

**Tableau 14: Charges liées à l'octroi de crédit aux étudiants du CESAG (en francs CFA)**

| Libellés                                                                                        | Montants          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Frais publicitaires                                                                             | 500 000           |
| Charges salariales (2 gestionnaire de portefeuille de prêts étudiants payés à 450 000 par mois) | 10 800 000        |
| Frais généraux divers                                                                           | 50 000            |
| <b>TOTAL</b>                                                                                    | <b>11 300 000</b> |

Source : *Nous-même*

Nous prévoyons une réduction des frais publicitaires de 50% à partir de la deuxième année et une augmentation des salaires des gestionnaires de 1% par an.

## 2- Produits générés par les prêts étudiants

Pour les produits, il s'agit essentiellement des intérêts à verser par les étudiants, des frais de dossier. Nous pouvons noter éventuellement des commissions surtout au niveau des frais d'assurance.

$$\text{Total produits} = \text{intérêts} + \text{frais de dossier} + \text{commissions}$$

### 3- Compte d'exploitation prévisionnel d'ECOBANK

Le compte d'exploitation est l'état qui permet de calculer le résultat net d'une entité dans le cadre d'une activité. Nous allons donc déterminer celui d'ECOBANK dans le cadre de l'octroi de prêts aux étudiants à partir de données prévisionnelles.

#### *3-1- Prévisions*

Nous avons émis l'hypothèse que la banque octroie chaque année des prêts à 300 étudiants du CESAG. Les premiers prêts seront octroyés en l'année académique 2014-2015. En considérant le temps de latence avant le premier emploi de 12 mois, les remboursements commenceront à partir de 2017.

**Tableau 15: Estimation des intérêts à recevoir**

|              |     | 2015     | 2016     | 2017              | 2018               | 2019               | 2020               | 2021               | 2022               | 2023              | 2024              | 2025             |
|--------------|-----|----------|----------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Prêts 2015   | M1  |          |          | 15 821 346        | 12 865 700         | 9 632 800          | 6 096 600          | 2 228 800          |                    |                   |                   |                  |
|              | M2  |          |          | 15 821 300        | 12 865 700         | 9 632 800          | 6 096 600          | 2 228 800          |                    |                   |                   |                  |
|              | MBA |          |          | 32 475 430        | 26 408 590         | 19 772 610         | 12 514 190         | 4 574 830          |                    |                   |                   |                  |
|              | MBF |          |          | 5 828 920         | 4 740 000          | 3 548 920          | 2 246 120          | 821 120            |                    |                   |                   |                  |
| Prêts 2016   | M1  |          |          |                   | 15 821 346         | 12 865 700         | 9 632 800          | 6 096 600          | 2 228 800          |                   |                   |                  |
|              | M2  |          |          |                   | 15 821 300         | 12 865 700         | 9 632 800          | 6 096 600          | 2 228 800          |                   |                   |                  |
|              | MBA |          |          |                   | 32 475 430         | 26 408 590         | 19 772 610         | 12 514 190         | 4 574 830          |                   |                   |                  |
|              | MBF |          |          |                   | 5 828 920          | 4 740 000          | 3 548 920          | 2 246 120          | 821 120            |                   |                   |                  |
| Prêts 2017   | M1  |          |          |                   |                    | 15 821 346         | 12 865 700         | 9 632 800          | 6 096 600          | 2 228 800         |                   |                  |
|              | M2  |          |          |                   |                    | 15 821 300         | 12 865 700         | 9 632 800          | 6 096 600          | 2 228 800         |                   |                  |
|              | MBA |          |          |                   |                    | 32 475 430         | 26 408 590         | 19 772 610         | 12 514 190         | 4 574 830         |                   |                  |
|              | MBF |          |          |                   |                    | 5 828 920          | 4 740 000          | 3 548 920          | 2 246 120          | 821 120           |                   |                  |
| Prêts 2018   | M1  |          |          |                   |                    |                    | 15 821 346         | 12 865 700         | 9 632 800          | 6 096 600         | 2 228 800         |                  |
|              | M2  |          |          |                   |                    |                    | 15 821 300         | 12 865 700         | 9 632 800          | 6 096 600         | 2 228 800         |                  |
|              | MBA |          |          |                   |                    |                    | 32 475 430         | 26 408 590         | 19 772 610         | 12 514 190        | 4 574 830         |                  |
|              | MBF |          |          |                   |                    |                    | 5 828 920          | 4 740 000          | 3 548 920          | 2 246 120         | 821 120           |                  |
| Prêts 2019   | M1  |          |          |                   |                    |                    |                    | 15 821 346         | 12 865 700         | 9 632 800         | 6 096 600         | 2 228 800        |
|              | M2  |          |          |                   |                    |                    |                    | 15 821 300         | 12 865 700         | 9 632 800         | 6 096 600         | 2 228 800        |
|              | MBA |          |          |                   |                    |                    |                    | 32 475 430         | 26 408 590         | 19 772 610        | 12 514 190        | 4 574 830        |
|              | MBF |          |          |                   |                    |                    |                    | 5 828 920          | 4 740 000          | 3 548 920         | 2 246 120         | 821 120          |
| <b>TOTAL</b> |     | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>69 946 996</b> | <b>126 826 986</b> | <b>169 414 116</b> | <b>196 367 626</b> | <b>206 221 176</b> | <b>136 274 180</b> | <b>79 394 190</b> | <b>36 807 060</b> | <b>9 853 550</b> |

*Source : Nous-même*

**Tableau 16: Données prévisionnelles sur 5 ans (en FCFA)**

| ELEMENTS                       | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Master 1</b>                | 50          | 50          | 50          | 50          | 50          |
| <b>Master 2</b>                | 100         | 100         | 100         | 100         | 100         |
| <b>MBA</b>                     | 130         | 130         | 130         | 130         | 130         |
| <b>MBF</b>                     | 20          | 20          | 20          | 20          | 20          |
| <b>Montants empruntés</b>      | 840 000 000 | 840 000 000 | 840 000 000 | 840 000 000 | 840 000 000 |
| <b>Frais de dossier</b>        | 1 250 000   | 1 250 000   | 1 250 000   | 1 250 000   | 1 250 000   |
| <b>Remboursements attendus</b> |             |             | 123 543 367 | 253 020 143 | 400 829 099 |
| <b>Intérêts attendus</b>       |             |             | 69 946 996  | 126 826 986 | 169 414 116 |

*Source : Nous-même*

Une fois que les étudiants rentreront dans leur pays d'origine, les correspondants ECOBANK de ces pays devront, en collaboration avec ECOBANK Sénégal, continuer à encaisser les remboursements des étudiants.

Ceux-ci seront tracés par la centrale des paiements en cas de défaillance. Ils devront dès leur premier emploi, domicilier leur salaire à ECOBANK pour le remboursement de leur emprunt.

Une communication sera faite par ECOBANK aux entreprises à l'effet signaler tout étudiant du CESAG embauché pour s'assurer du règlement de sa dette.

Au pire des cas, la caution parentale ou la sureté réelle devra être réalisée.

### 3-2- Compte de résultat prévisionnel

L'octroi de prêts aux étudiants, bien qu'étant une activité risquée, peut s'avérer très rentable et contribuer à l'augmentation du PNB de la banque. En voici le compte de résultat prévisionnel :

**Tableau 17: compte d'exploitation prévisionnel (en Francs CFA)**

|                                      | 2015               | 2016              | 2017              | 2018               | 2019               |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Produits bancaires</b>            |                    |                   |                   |                    |                    |
| Intérêts sur prêts étudiants         |                    |                   | 69 946 996        | 126 826 986        | 169 414 116        |
| Total produits bancaires             |                    |                   | 69 946 996        | 126 826 986        | 169 414 116        |
| <b>Charges bancaires</b>             |                    |                   | 0                 | 0                  | 0                  |
| <b>Produit Net Bancaire</b>          |                    |                   | <b>69 946 996</b> | <b>126 826 986</b> | <b>169 414 116</b> |
| <b>Autres produits</b>               |                    |                   |                   |                    |                    |
| Frais de dossier                     | 1 250 000          | 1 250 000         | 1 250 000         | 1 250 000          | 1 250 000          |
| <b>Autres charges</b>                |                    |                   |                   |                    |                    |
| frais généraux d'exploitation        | 500 000            | 250 000           | 250 000           | 250 000            | 250 000            |
| <b>Produit Global d'Exploitation</b> | <b>750 000</b>     | <b>1 000 000</b>  | <b>70 946 996</b> | <b>127 826 986</b> | <b>170 414 116</b> |
| Charges de personnel                 | 10 800 000         | 10 908 000        | 11 017 080        | 11 127 251         | 11 238 523         |
| Dotations aux amortissements         | 0                  | 0                 | 0                 | 0                  | 0                  |
| <b>Résultat avant impôt</b>          | <b>-10 050 000</b> | <b>-9 908 000</b> | <b>59 929 916</b> | <b>116 699 735</b> | <b>159 175 592</b> |
| Impôt (30%)                          | 0                  | 0                 | 17 978 975        | 35 009 920         | 47 752 678         |
| <b>Résultat Net d'Impôt</b>          | <b>-10 050 000</b> | <b>-9 908 000</b> | <b>41 950 941</b> | <b>81 689 814</b>  | <b>111 422 915</b> |

Source : Nous-même

Pour mieux évaluer la contribution des prêts étudiants, nous allons présenter en annexe 4 les éléments clés du compte de résultat 2011 d'ECOBANK.

Les prêts étudiants contribuent pour environ 0,7% du PNB de la banque qui s'élève pour l'année 2011 à 24 250 000 000 FCFA.

Le compte de résultat prévisionnel nous renseigne sur le montant des différents revenus et dépenses prévisionnels annuels de la banque sur une période de 5 ans en ce qui concerne les prêts étudiants. Ces derniers ont permis le calcul des différents indicateurs de rentabilité.

### *3-3- Indicateurs de rentabilité de l'activité d'octroi de prêts aux étudiants*

Les principaux indicateurs de rentabilité d'une banque sont le produit net bancaire (PNB), le produit global d'exploitation (PGE) et le résultat net (RN).

Le PNB représente la marge brute dégagée par la banque sur l'ensemble de leurs activités bancaires. Il s'obtient par différence entre les produits d'exploitation bancaire et les charges d'exploitation bancaire.

Le produit global d'exploitation est la marge dégagée par la banque sur l'ensemble de leurs activités courantes qu'elles soient bancaires ou non. Il se détermine en ajoutant au PNB les produits accessoires d'exploitation et en retranchant les charges générales d'exploitation.

Quant au résultat net, il représente le résultat après prise en compte de l'ensemble des produits et charges enregistrés au cours de la période avant déduction de l'impôt sur le résultat.

Dans le cas d'ECOBANK, les indicateurs de rentabilité issus de l'octroi de prêts aux étudiants du CESAG sont les suivants :

**Tableau 18: Indicateurs de rentabilité**

| INDICATEURS    | 2015       | 2016       | 2017       | 2018        | 2019        |
|----------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| PNB            |            |            | 69 946 996 | 126 826 986 | 169 414 116 |
| PGE            | 1 000 000  | 1 000 000  | 70 946 996 | 127 826 986 | 170 414 116 |
| RN avant impôt | -9 800 000 | -9 800 000 | 60 146 996 | 117 026 986 | 159 175 592 |
| RN après impôt | -9 800 000 | -9 800 000 | 42 102 897 | 81 918 890  | 111 422 915 |

*Source : Nous-même*

Le PNB est croissant sur la période de cinq ans. Il est constitué des intérêts sur les prêts étudiants. Il n'y a pas de charges bancaires propres aux prêts étudiants. Les remboursements commençant en 2017, le PNB est nul pour les deux premières années de lancement et va jusqu'à 169 414 116 FCFA en 2019.

Le PGE est également positif sur la période et va jusqu'à 170 414 116 FCFA à la dernière année.

Le RN quant à lui, d'abord négatif en début de période comme tout projet, va en s'accroissant jusqu'à 159 175 592 FCFA.

Nous pouvons donc dire, au vu de ces indicateurs, que l'octroi de prêts aux étudiants peut s'avérer rentable pour la banque.

## Conclusion

Les prêts étudiants sont des offres de crédit aux étudiants pour le financement de leurs études. N'étant pas très développé en Afrique de l'Ouest, nous avons voulu à travers notre projet professionnel montrer la faisabilité de l'octroi de prêts aux étudiants, notamment au Sénégal. Pour cela, nous avons proposé une offre de prêts par ECOBANK Sénégal aux étudiants du CESAG. En effet, le groupe ETI duquel est issu ECOBANK est un grand groupe bancaire représenté dans plusieurs pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest. De même, le CESAG est également une « business school » qui forme des cadres en gestion de diverses nationalités d'Afrique.

L'objectif principal de ce projet était de proposer un mécanisme d'octroi de crédit et une stratégie de gestion des risques des prêts étudiants à ECOBANK. Il répondait à la problématique suivante : quelles sont les modalités d'octroi de prêt aux étudiants et de gestion des risques y afférents au sein d'une banque commerciale?

Au terme donc de nos investigations, ce projet nous a permis :

- de définir les modalités adéquates d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG ;
- de proposer une méthode de gestion des risques y afférents selon les réglementations internationale et ouest-africaine notamment la méthode interne de notation ;
- d'évaluer la rentabilité des prêts étudiants à travers les indicateurs tels que le PNB, le PGE et le RN.

Cela nous a prouvé que le projet peut s'avérer très rentable pour ECOBANK à moyen terme.

Ce projet contribuera au développement de l'Afrique par les jeunes en aidant ces derniers à prendre part à des formations dans l'un des meilleurs centres de formation qu'est le CESAG et aidera également les banques à augmenter leur rentabilité en exploitant le marché des étudiants.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### Ouvrages

- BEGUIN Jean-Marc et BERNARD Arnaud, (2008), L'essentiel des techniques bancaires, Edition Eyrolles, Paris, 307 pages
- BRATANOVIC Sonja Brajovic et VAN GREUNING Hennie, (2004), Analyse et gestion du risque bancaire, ESKA, Banque Mondiale, 384 pages
- BRUNEL Vivien, (2009), Gestion des risques et risque de crédit, Paris, 58 pages
- CISSE, A. S. (2009). Low financing in the waemu zone: an analysis of the causes of this disease recurring. MPRA.
- GOFFIN, B. R. (1986), Economie Générale 1, Paris : les
- MAHIER-LEFRANCOIS Sandrine et MONNIER Philippe, (2008), Les techniques bancaires en 52 fiches, Dunod, Paris, 298 pages
- SERVIGNY Arnaud et ZELENKO Ivan, (2010), Le risque de crédit, Dunod, 336 pages.

### Conférences

- DUCHATEAU Alain, Directeur de la Surveillance Générale du Système bancaire, (2005), La mesure et la gestion des risques bancaires : Bâle II et les nouvelles normes comptables.

### Projets professionnels

- ADJIVONH Emefa kokoui, (2012-2013), Creation of a student in investment fund in Senegal : case of CESAG
- AKPOVO Espérance Eugénie, (2012-2013), Offre de service de credit documentaire au sein d'une banque de l'habitat : cas de la BHS
- KONE Amed Kedar, (2011-2012), Elaboration d'une cartographie de risques opérationnels liés à la gestion des prêts bancaires

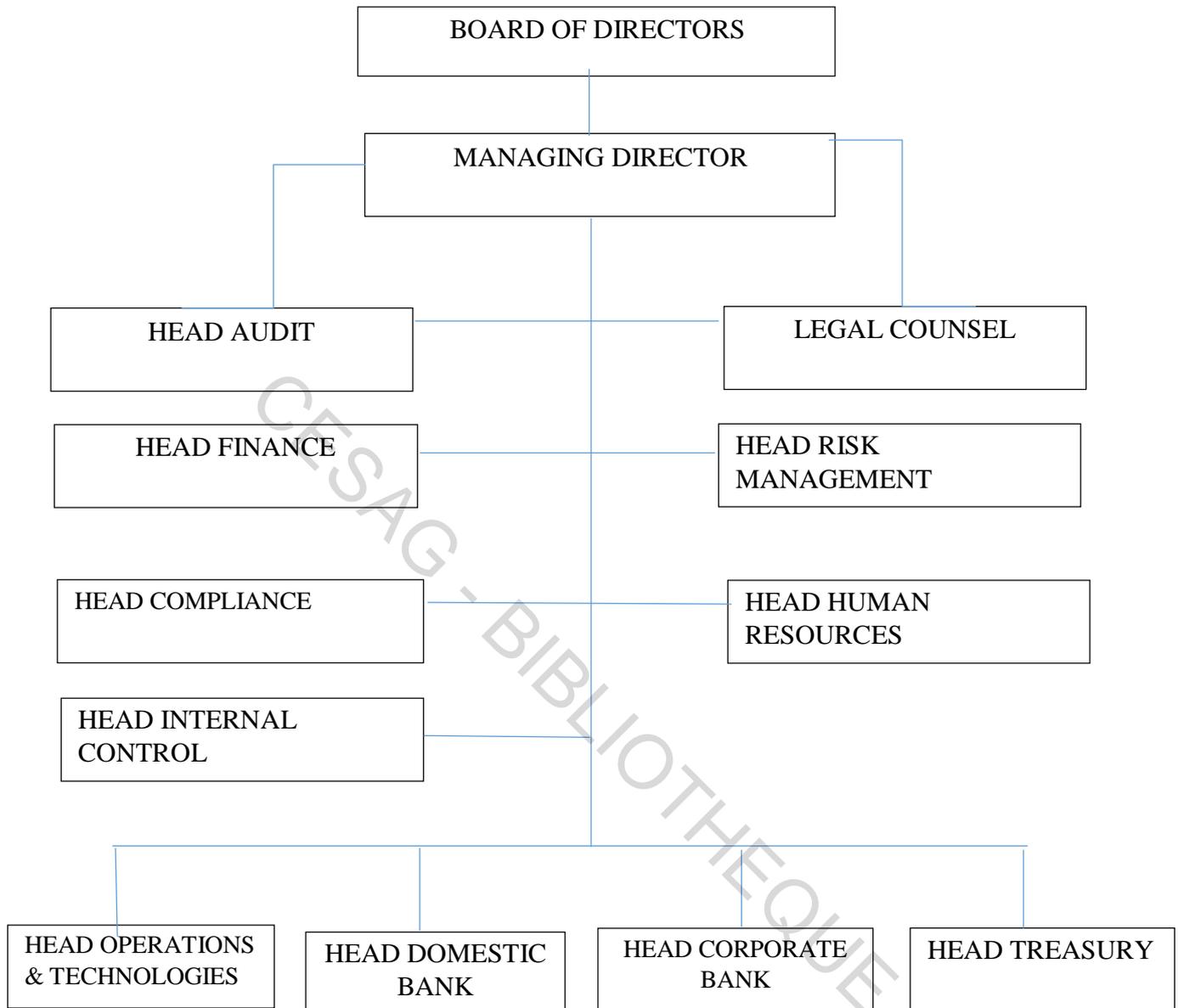
### Webographie

- [www.credit-go.fr](http://www.credit-go.fr).
- [www.sgbc.ci](http://www.sgbc.ci).
- [www.finma.ch](http://www.finma.ch)

## ANNEXES

CESAG - BIBLIOTHEQUE

**Annexe 1 : ORGANIGRAMME ECOBANK SENEGAL**



*Source: ECOBANK Senegal*

**Annexe 2: CALCUL DES FONDS PROPRES EFFECTIFS**

CESAG BIBLIOTHEQUE

Cette limitation s'applique aux établissements financiers, à l'exception de ceux spécialisés dans les opérations de capital-risque ou d'investissement en fonds propres.

### **III - NORMES DE GESTION**

#### **1 - LA COUVERTURE DES RISQUES**

La règle de couverture des risques est définie par un rapport minimum à respecter, dit "rapport fonds propres sur risques". Ce ratio comporte au numérateur, le montant des fonds propres effectifs de la banque ou de l'établissement financier, et au dénominateur, les risques nets, déterminés selon les modalités exposées ci-après.

Le pourcentage minimum à respecter est fixé à 8%.

Les banques et établissements financiers qui ont un ratio inférieur à cette norme disposent jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour se conformer à la nouvelle norme. Les établissements financiers spécialisés dans les opérations de capital-risque ou d'investissement en fonds propres ne sont pas assujettis à cette norme.

#### **1.1 - Détermination des fonds propres effectifs**

Les fonds propres effectifs sont constitués par la somme des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires. Les emplois constituant des fonds propres ou assimilés chez d'autres banques ou établissements financiers, notamment les participations, sont déduits du total des fonds propres de base.

**Les fonds propres de base** comprennent :

1. les dotations ;
2. les réserves ;
3. les primes liées au capital ;
4. le report à nouveau créditeur ;
5. les provisions réglementées ;
6. les fonds affectés ;
7. les fonds pour risques bancaires généraux ;
8. le résultat net bénéficiaire de l'exercice non approuvé ou non affecté, à hauteur de 15% ;
9. le résultat intermédiaire au 30 juin, à hauteur de 15%, à condition qu'il soit calculé, net d'impôt prévisible, après comptabilisation de toutes les charges afférentes à la période. Ce résultat devra être vérifié par les commissaires aux comptes.

**Déduction faite :**

- du capital non versé ;*
- des frais et valeurs immobilisés incorporels ;*
- des pertes en instance d'approbation ou d'affectation ;*
- du report à nouveau débiteur ;*
- des excédents des charges sur les produits ;*
- du résultat intermédiaire déficitaire au 30 juin ;*
- de toute provision exigée par la Commission Bancaire et non encore constituée ;*
- de toutes participations, dotations des succursales et tous emplois constituant des fonds propres ou assimilés chez d'autres banques et établissements financiers.*

**Les fonds propres complémentaires** sont constitués :

- des subventions d'investissement ;*
- des écarts de réévaluation ;*

*des réserves latentes positives de crédit-bail ou de location avec option d'achat (nettes des impôts différés), après vérification par les commissaires aux comptes ;*

*des comptes bloqués d'actionnaires, des titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée ou tous autres fonds, répondant aux conditions suivantes :*

*être de disponibilité immédiate ;*

*être subordonnés en capital et en intérêts. Ainsi, en cas de liquidation de l'établissement assujetti, ces titres ou emprunts ne peuvent être remboursés qu'après règlement de toutes les autres dettes existant à la date de mise en liquidation ou contractées pour les besoins de celle-ci ;*

*n'être remboursables qu'à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve exclusive que la solvabilité de l'établissement assujetti ne soit affectée ou que des fonds stables d'égale ou de meilleure qualité soient substitués à ces emprunts ainsi remboursés ;*

*être assortis d'une clause de différé de paiement des intérêts dus au cas où la rentabilité de la banque ne rendrait pas opportun leur versement ;*

*être disponibles pour apurer des pertes, permettant ainsi à l'établissement assujetti de poursuivre son activité.*

*les titres et les emprunts subordonnés à durée déterminée (notamment les obligations convertibles ou remboursables en actions ou en espèces) qui remplissent les conditions ci-après :*

*avoir une durée initiale supérieure ou égale à 5 ans ;*

*n'être remboursables par anticipation qu'à l'initiative de l'emprunteur et dans l'hypothèse que la solvabilité de l'établissement assujetti ne soit affectée ou que des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité soient substitués à ces emprunts ainsi remboursés ;*

*en cas de liquidation de l'établissement assujetti, ces titres ou emprunts ne peuvent être remboursés qu'après règlement de toutes les autres dettes existant à la date de mise en liquidation ou contractées pour les besoins de celle-ci.*

*En tout état de cause, les fonds propres complémentaires, pris globalement, ne peuvent être inclus dans les fonds propres effectifs que dans la limite de 100% du montant des fonds propres de base. De même, dans la détermination des fonds propres effectifs, les titres et emprunts subordonnés à durée déterminée sont plafonnés, quel que soit leur montant, à 50 % du montant des fonds propres de base.*

Des instructions de la Banque Centrale ou des circulaires de la Commission Bancaire préciseront les modalités de prise en compte dans les fonds propres effectifs des réserves de réévaluation, des titres, emprunts subordonnés et tous autres produits de marché.

Un état mensuel de suivi des provisions complémentaires demandées par la Commission Bancaire et non encore constituées doit être annexé à l'état de calcul des fonds propres effectifs.

## **1.2 - Détermination des risques**

Pour la détermination des risques, les critères suivants sont utilisés :

### ***a) La qualité ou la catégorie de la contrepartie***

Quatre principales catégories de contreparties sont retenues :

l'administration centrale et ses démembrements ainsi que les banques centrales ;

les banques ;

les établissements financiers et autres institutions financières ;

les autres catégories de contreparties comprenant notamment les institutions internationales non financières et les autres agents économiques (non financiers).

### ***b) Les principes à retenir pour la détermination de la contrepartie en matière de risques***

Les règles suivantes doivent être appliquées pour la détermination de la contrepartie en matière de risques :

en ce qui concerne les concours au bilan (prêt, escompte, avance, crédit-bail...), la contrepartie à considérer est le bénéficiaire du concours ;

pour les titres détenus, la contrepartie est l'émetteur des titres ;

pour les engagements de financement donnés, la contrepartie est constituée par le bénéficiaire de l'engagement ;

s'agissant des engagements de garantie donnés (caution, aval, autres garanties), le risque est réputé pris sur le donneur d'ordre ;

pour ce qui est des engagements reçus, le risque est censé être pris sur le garant (qui se substitue à la contrepartie initiale), à condition que le coefficient de pondération applicable au garant ne soit pas plus élevé que celui applicable en l'absence de garantie.

### *c) Les coefficients de pondération*

Les risques au bilan et hors bilan sont affectés des coefficients de pondération suivants :

#### pondération à 0%

- encaisses et valeurs assimilées ;
- créances sur les administrations centrales et leurs démembrements ou les banques centrales de tous pays ;
- titres émis par les administrations centrales et leurs démembrements ou les banques centrales de tous pays ;
- créances garanties par des comptes tenus par l'établissement concerné ou par des bons de caisse ou autres titres émis par celui-ci, à l'exclusion des actions ;
- valeurs à l'encaissement ou en recouvrement autres que celles à crédit immédiat.

pondération à 20%

- créances et titres garantis par les administrations centrales et leurs démembrements ou les banques centrales de tous pays ;
- concours (prêts, avances, crédit-bail) aux banques ou garantis par celles-ci ainsi que titres émis ou garantis par des banques ;
- concours (prêts, avances, crédit-bail) aux établissements financiers et autres institutions financières ou garantis par ceux-ci, ainsi que titres émis ou garantis par les établissements financiers et autres institutions financières ;
- engagements donnés d'ordre de banques ;
- engagements donnés d'ordre des établissements financiers et autres institutions financières.

pondération à 50%

- prêts garantis par des hypothèques fermes et de deuxième rang au moins, sur des logements ou autres immeubles ;
- engagements de garanties donnés d'ordre de la clientèle, à l'exception des garanties de remboursement de prêts financés par d'autres banques, institutions financières ou établissements financiers, ou engagements contre-garantis par ceux-ci ;
- crédits bénéficiant de l'accord de classement de la Banque Centrale.

pondération à 100%

- concours distribués autres que ceux visés ci-dessus ;
- garanties de remboursement données à des banques, ou établissements financiers, concernant des concours à la clientèle ;
- engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ;
- titres de placement et titres de participation autres que ceux visés ci-dessus ;
- créances en souffrance (impayées, douteuses, litigieuses) nettes des provisions, à l'exception des créances sur les Administrations centrales et leurs démembrements ;
- autres actifs, y compris les immobilisations.

**2 - LE COEFFICIENT DE COUVERTURE DES EMPLOIS A MOYEN  
ET LONG TERME PAR DES RESSOURCES STABLES**

En vue d'éviter une transformation excessive des ressources à vue ou à court terme en emplois à moyen ou long terme, les banques et établissements financiers doivent financer une certaine proportion de leurs actifs immobilisés ainsi que de leurs autres emplois à moyen et long terme, par des ressources stables.

**Annexe 3 : QUESTIONNAIRE AUX ETUDIANTS**

**Informations personnelles**

1. Quel est votre sexe ?

- Masculin  
 Féminin

2. Quel est votre âge ?

- Moins de 20 ans  
 20 – 25 ans  
 25-30 ans  
 30-35 ans  
 Plus de 35 ans

3. Exercez-vous actuellement un emploi salarié ?

- Oui  
 Non

4. De quel pays êtes-vous originaire ?

5. Quel est votre pays de résidence actuelle ?

Q06. Quel est votre situation matrimoniale ?

- Célibataire  
 Marié  
 Divorcé (e)  
 Veuf (ve)  
 Autres

7. Quelle formation suivez-vous actuellement au CESAG ?

8. Qui prend en charge vos frais de formation ?

- Vous-même  
 Vos parents  
 Bourse d'études  
 Autres (à préciser)

10. Combien d'années de formation comptez-vous entreprendre avant d'être sur le marché du travail ?

11. A combien estimez-vous la durée entre la fin de votre formation et l'obtention de votre premier emploi ?

- Mois de 3 mois  
 Entre 3 et 6 mois  
 Entre 6 et 12 mois  
 Entre 1 et 2 ans  
 Plus de 2 ans

12. A quelle fonction aspirez-vous à la fin de vos études ?

13. Quel serait le niveau de rémunération de cet emploi ?

### Informations spécifiques aux prêts étudiants

14. Avez-vous un compte bancaire ?

- Oui
- Non

15. Sinon, avez-vous une carte de retrait (FERLO, WARI, etc.) ?

- Oui
- Non

16. Sinon, pourquoi ?

17. Etes-vous intéressés par une telle carte ?

- Oui
- Non

18. Si oui, Avez-vous une fois emprunté auprès d'une banque ?

- Oui
- Non

19. Sinon, pourquoi ?

20. Selon vous, existe-t-il des banques de la place qui offre des prêts étudiants ?

21. Etes-vous intéressés de financer vos études par un prêt étudiant ?

- Oui
- Non

22. Sinon, pourquoi ?

23. Si oui, pour combien d'années académiques ?

- un an
- Deux années
- Trois années
- quatre années

24. A combien estimez-vous le montant

financer vos études ?

25. Si vous bénéficiez d'un prêt étudiant, en combien de temps (en mois) serez-vous prêt à le rembourser ?

26. Si vous bénéficiez d'un prêt étudiant, à quel taux d'intérêt pourriez-vous le rembourser ?

27. Combien serez-vous prêts à verser à la banque par mois pour rembourser votre prêt étudiant ?

28. Avez – vous un avis particulier sur le sujet des prêts étudiants à faire partager ?

#### **Annexe 4 : QUESTIONNAIRE AUX DIPLOMES DU CESAG**

Ce questionnaire répond à un objectif précis : **recueillir, chers diplômés du CESAG, des informations concernant votre insertion professionnelle.**

1. Quel est votre sexe ?

- Masculin
- Féminin

2. Quel est votre âge ?

- Moins de 20 ans
- 20 – 25 ans
- 25-30 ans
- 30-35 ans
- Plus de 35 ans

3. Exercez-vous actuellement un emploi salarié ?

- Oui
- Non

4. De quel pays êtes-vous originaire ?

5. Quelle formation avez-vous fait au CESAG ?

6. Combien de temps avez-vous passé avant votre premier emploi ?

7. Quelle est votre tranche salariale ?

- Moins de 500 000 FCFA
- entre 500 000 FCFA et 1 000 000 FCFA
- plus de 1 000 000 FCFA

**Nous vous remercions de votre collaboration.**

**Annexe 5 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT D'ECOBANK SENEGAL**

CESAG - BIBLIOTHEQUE

SENEGAL  
ECOBANK  
Bilans 2009-2010-2011

Ecobank – Sénégal

|                                       | 2009                   | 2010           | 2011           |
|---------------------------------------|------------------------|----------------|----------------|
| <b>ACTIF</b>                          | Millions de francs CFA |                |                |
| CAISSE                                | 8 046                  | 8 556          | 9 703          |
| CREANCES INTERBANCAIRES               | 48 577                 | 92 677         | 85 451         |
| - A vue                               | 36 440                 | 68 799         | 76 260         |
| . Banques Centrales                   | 26 112                 | 53 830         | 43 656         |
| . Trésor Public, CCP                  | 186                    | 325            | 717            |
| . Autres établissements de crédit     | 10 142                 | 14 644         | 31 887         |
| - A terme                             | 12 137                 | 23 878         | 9 191          |
| CREANCES SUR LA CLIENTELE             | 167 016                | 168 829        | 184 952        |
| - Portefeuille d'effets commerciaux   | 18 282                 | 8 368          | 14 932         |
| . Crédits de campagne                 | 18 282                 | 8 368          | 14 932         |
| . Crédits ordinaires                  | 128 189                | 142 987        | 156 773        |
| - Autres concours à la clientèle      | 218                    | 2              | 178            |
| . Crédits de campagne                 | 127 971                | 142 985        | 156 595        |
| . Crédits ordinaires                  | 20 545                 | 17 474         | 13 247         |
| - Comptes ordinaires débiteurs        |                        |                |                |
| - Affacturage                         |                        |                |                |
| TITRES DE PLACEMENT                   | 16 340                 | 18 144         | 32 248         |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES           | 1 180                  | 508            | 383            |
| CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES  |                        |                |                |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES         | 139                    | 89             | 1 288          |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES           | 12 827                 | 14 557         | 14 913         |
| ACTIONNAIRES OU ASSOCIES              |                        |                |                |
| AUTRES ACTIFS                         | 3 616                  | 3 424          | 10 609         |
| COMPTES D'ORDRE ET DIVERS             | 3 610                  | 7 051          | 13 716         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>               | <b>261 351</b>         | <b>313 835</b> | <b>353 263</b> |
| <b>PASSIF</b>                         |                        |                |                |
| DETTES INTERBANCAIRES                 | 44 495                 | 29 529         | 59 213         |
| - A vue                               | 12 009                 | 14 453         | 36 160         |
| . Trésor Public, CCP                  | 12 009                 | 14 453         | 36 160         |
| . Autres établissements de crédit     | 32 486                 | 15 076         | 23 053         |
| - A terme                             | 184 627                | 247 258        | 254 214        |
| DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE      | 21 241                 | 27 200         | 29 539         |
| - Comptes d'épargne à vue             |                        |                |                |
| - Comptes d'épargne à terme           |                        |                |                |
| - Bons de caisse                      | 861                    | 789            | 115            |
| - Autres dettes à vue                 | 102 760                | 126 111        | 144 190        |
| - Autres dettes à terme               | 59 765                 | 93 158         | 80 370         |
| DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE      | 3 333                  | 1 667          | 0              |
| AUTRES PASSIFS                        | 2 013                  | 2 508          | 4 109          |
| COMPTES D'ORDRE ET DIVERS             | 7 152                  | 12 250         | 7 039          |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES    | 263                    | 2              | 3              |
| PROVISIONS REGLEMENTEES               |                        |                |                |
| EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES   | 550                    | 1 022          | 7 942          |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT          |                        |                |                |
| FONDS AFFECTES                        |                        |                |                |
| FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX |                        |                |                |
| CAPITAL OU DOTATIONS                  | 10 463                 | 10 463         | 10 463         |
| PRIMES LIEES AU CAPITAL               | 252                    | 252            | 252            |
| RESERVES                              | 3 099                  | 3 864          | 4 617          |
| ECARTS DE REEVALUATION                |                        | 1              | 0              |
| REPORT A NOUVEAU (+/-)                |                        |                |                |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)          | 5 104                  | 5 019          | 5 411          |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                | <b>261 351</b>         | <b>313 835</b> | <b>353 263</b> |
| <b>HORS - BILAN</b>                   |                        |                |                |
| <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>             |                        |                |                |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT            |                        |                |                |
| En faveur d'établissements de crédit  |                        |                |                |
| En faveur de la clientèle             | 7 460                  | 53 518         | 12 157         |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE               |                        |                |                |
| D'ordre d'établissements de crédit    | 50                     | 383            | 2 792          |
| D'ordre de la clientèle               | 36 098                 | 31 909         | 35 714         |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES                |                        |                |                |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>              |                        |                |                |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT            |                        |                |                |
| Reçus d'établissements de crédit      |                        |                |                |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE               |                        |                |                |
| Reçus d'établissements de crédit      | 10 756                 | 42 279         | 9 310          |
| Reçus de la clientèle                 | 43 429                 | 57 550         | 47 141         |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES                |                        |                |                |

SENEGAL  
ECOBANK  
Comptes de résultats 2009-2010-2011

Ecobank-Sénégal

|                                                                                                   | 2009                   | 2010          | 2011          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|---------------|
|                                                                                                   | Millions de francs CFA |               |               |
| <b>CHARGES</b>                                                                                    |                        |               |               |
| INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES                                                                    | 3 169                  | 3 839         | 4 987         |
| - Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires                                        | 758                    | 509           | 753           |
| - Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle                             | 2 411                  | 3 323         | 4 192         |
| - Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre                             | 0                      | 0             | 42            |
| -charges sur comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés sur emprunts et titres émis subordonnés |                        |               |               |
| - Autres intérêts et charges assimilées                                                           | 0                      | 7             | 0             |
| CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES                                                  | 0                      | 0             | 1             |
| COMMISSIONS                                                                                       | 646                    | 439           | 288           |
| CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES                                                                | 5 433                  | 6 788         | 30 959        |
| - Charges sur titres de placement                                                                 |                        |               |               |
| - Charges sur opérations de change                                                                | 5 433                  | 6 788         | 30 959        |
| - Charges sur opérations hors bilan                                                               |                        |               |               |
| CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE                                                          |                        |               |               |
| ACHATS DE MARCHANDISES                                                                            |                        |               |               |
| STOCKS VENDUS                                                                                     |                        |               |               |
| VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES                                                              |                        |               |               |
| FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION                                                                     | 10 352                 | 11 913        | 14 490        |
| - Frais de personnel                                                                              | 4 448                  | 4 638         | 5 372         |
| - Autres frais généraux                                                                           | 5 904                  | 7 275         | 9 118         |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS                                | 1 374                  | 1 541         | 1 763         |
| SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES ET DU HORS BILAN                           | 3 028                  | 855           | 3 865         |
| EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX                  |                        |               |               |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES                                                                           | 0                      | 171           | 227           |
| PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS                                                                   | 162                    | 3             | 2             |
| IMPOTS SUR LE BENEFICE                                                                            | 1 429                  | 1 512         | 1 278         |
| BENEFICE                                                                                          | 5 104                  | 5 019         | 5 411         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                                                          | <b>30 697</b>          | <b>32 080</b> | <b>63 271</b> |
| <b>PRODUITS</b>                                                                                   |                        |               |               |
| INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES                                                                    | 13 696                 | 14 347        | 14 938        |
| - Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires                                      | 894                    | 148           | 591           |
| - Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle                                    | 12 802                 | 14 135        | 14 150        |
| - Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement                                      |                        |               |               |
| - Autres intérêts et produits assimilés                                                           | 0                      | 64            | 197           |
| PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES                                                 |                        |               |               |
| COMMISSIONS                                                                                       | 5 480                  | 4 933         | 8 067         |
| PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES                                                               | 9 757                  | 11 108        | 36 650        |
| - Produits sur titres de placement                                                                | 593                    | 442           | 2 008         |
| - Dividendes et produits assimilés                                                                |                        |               |               |
| - Produits sur opérations de change                                                               | 8 662                  | 9 576         | 34 629        |
| - Produits sur opérations de hors bilan                                                           | 502                    | 1 090         | 13            |
| - Transfert de charges d'exploitation bancaire                                                    |                        |               |               |
| PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE                                                           | 393                    | 1 659         | 829           |
| MARGES COMMERCIALES                                                                               |                        |               |               |
| VENTES DE MARCHANDISES                                                                            |                        |               |               |
| VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES                                                              |                        |               |               |
| PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION                                                                  | 0                      | 12            | 2             |
| REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS                                    | 0                      | 1             | 212           |
| SUBVENTION D'EXPLOITATION                                                                         |                        |               |               |
| SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES ET DU HORS BILAN                        | 1 371                  | 0             | 2 548         |
| EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX                  |                        |               |               |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS                                                                            | 0                      | 20            | 25            |
| PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS                                                                  |                        |               |               |
| PERTES                                                                                            |                        |               |               |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                                                         | <b>30 697</b>          | <b>32 080</b> | <b>63 271</b> |

**Annexe 6 : FICHE KNOW YOUR CUSTOMER D'ECOBANK SENEGAL**

CESAG - BIBLIOTHEQUE

PROFIL DU CLIENT

|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                        |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Date d'établissement du Profil                                                                                          | Dates de mise à jour<br>(Conserver tous les profils antérieurs)                                                                                                                                                        |  |
| Type de client :<br><input type="checkbox"/> Non détaillant<br><input type="checkbox"/> Détaillant <input type="text"/> | Partenaires (Nom, rapports) :                                                                                                                                                                                          |  |
| Intitulé du compte                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                        |  |
| 1a. Titulaire(s) (Noms)                                                                                                 | 1b. Nationalité : Pièce d'identifié dans le dossier ? Préciser le type de pièce (CNI, Passeport, etc.)<br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> |  |
| Autres signatures autorisées (Noms, liens ou rapports avec le(s) titulaire(s), qualité)                                 | Preuve relative à l'autorisation dans le dossier : <input type="checkbox"/>                                                                                                                                            |  |
| 2a. Adresse principale (pour les titulaires)                                                                            | Justification ** :                                                                                                                                                                                                     |  |
| Téléphone(s) :                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                        |  |
| Téléphone(s) :                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                        |  |
| Adresse postale/Instruction d'envoi de courrier                                                                         |                                                                                                                                                                                                                        |  |
| 2b. Profession, poste occupé et nom de l'employeur                                                                      | Justification :                                                                                                                                                                                                        |  |
| 2c. Uniquement pour des propriétaires d'entreprise (nom et objet social)                                                | Justification :                                                                                                                                                                                                        |  |

\*\* Décrire la méthode utilisée pour la justification des informations et joindre les éléments de preuve.

**Domaine principal d'activités et description des activités commerciales**

Location de voiture

**Succursales et filiales****Nom****Adresse****Type d'activités****Principaux Fournisseurs****Nom****Adresse****Principaux Clients****2d. Activité principale / Nom et adresse de l'employeur****Justification<sup>††</sup> :**

Téléphone(s) :

Fax :

**3. Patrimoine/Situation nette** Actuelle estimée

Décrire la base d'estimation ou joindre la preuve de la SN actuelle

Décrire la source :

Total du patrimoine \_\_\_\_\_

Dont :

Investissement en entreprise \_\_\_\_\_

Patrimoine personnel &amp; Actifs immobiliers) \_\_\_\_\_

Autres \_\_\_\_\_

**3. Revenu annuel et source** actuelle estimée

Décrire la base d'estimation :

Décrire la source :

Documents financiers annexés

O Non

## PROFIL DU CLIENT

|                                                                                                                                                                                                       |                                   |       |                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------|-------------------------|
| 4a. Raison d'entrée en relation d'affaires                                                                                                                                                            |                                   |       |                         |
| 4b. Activités envisagées/ Adéquation avec le revenu ou le Patrimoine                                                                                                                                  |                                   |       |                         |
| 4c. Fonds reçus /attendus                                                                                                                                                                             | Date                              | _____ | Type de transfert _____ |
| NA                                                                                                                                                                                                    |                                   |       |                         |
| Détails                                                                                                                                                                                               |                                   |       |                         |
| 5. Description de la personne ayant introduit le client (si le client a été introduit par un client de bonne réputation indiquer le nom et la méthode de vérification des informations) <sup>††</sup> |                                   |       |                         |
| Autres références (Nom, lieu et méthode de vérification                                                                                                                                               |                                   |       |                         |
| Rencontre avec le client (date, lieu, objet et personnes présentes)                                                                                                                                   |                                   |       |                         |
| (Un compte rendu séparé doit être préparé et joint)                                                                                                                                                   |                                   |       |                         |
| Tâches de suivi :                                                                                                                                                                                     |                                   |       |                         |
|                                                                                                                                                                                                       | Date prévue d'exécution :         |       | _____                   |
|                                                                                                                                                                                                       | Date effective de mise en œuvre : |       | _____                   |

Au regard des éléments à ma disposition, je confirme que les informations susmentionnées et celles contenues dans les annexes sont fiables et qu'elles ont été confirmées telles qu'indiquées et que la documentation obtenue pour chaque information confirmée est jointe à ce Profil.

Je confirme également que j'ai de bonnes raisons de croire que ce client est de bonne réputation et mène une activité légale et tire son revenu/patrimoine de sources légales en respectant les normes de LA BANQUE et de la politique « K-Y-C » de LA BANQUE.

-----  
Nom du chargé de relation clientèle

-----  
Signature

-----  
Date

<sup>††</sup> Décrire la méthode de vérification et joindre les preuves nécessaires

Je confirme que j'ai examiné le profil de ce client et les annexes avec le responsable chargé de relation clientèle et que je suis satisfait que toutes les informations requises dans le cadre de la politique du «K-Y-C» de ECOBANK ont été obtenues et sont concordantes.

Que ce profil et la documentation jointe reflètent de façon fiable la connaissance qu'a le gestionnaire du client et que le client répond aux exigences de ECOBANK.

Je confirme enfin que toutes les informations requises, y compris les justifications, ont été incluses dans le présent Profil.

-----  
Chef /Agence/CB/CBK/IBK\*

-----  
Signature

-----  
Date

\*Rayer la mention inutile

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>DEDICACE</i> .....                                                                    | i  |
| <i>REMERCIEMENTS</i> .....                                                               | ii |
| <i>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....                                            | iv |
| <i>LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES</i> .....                                            | v  |
| <i>LISTE DES ANNEXES</i> .....                                                           | vi |
| <i>Introduction</i> .....                                                                | 1  |
| <i>Chapitre 1</i> .....                                                                  | 6  |
| <i>Généralités sur l'offre de crédit dans la zone UEMOA</i> .....                        | 6  |
| I. Généralités sur l'offre de crédit dans la zone UEMOA .....                            | 6  |
| 1. Présentation de l'UEMOA.....                                                          | 6  |
| 2. Financement de l'économie par les banques dans la zone UEMOA.....                     | 8  |
| 2-1- L'offre de crédit par les banques aux entreprises, aux Etats et aux particuliers .. | 8  |
| 2-2- L'offre de crédit aux étudiants dans la zone UEMOA .....                            | 14 |
| II. Règlementation prudentielle et gestion du risque de crédit .....                     | 16 |
| 1- Règlementation prudentielle internationale.....                                       | 16 |
| 1-1- Les risques bancaires.....                                                          | 17 |
| 1-2- Le Comité de Bâle et les accords de Bâle .....                                      | 19 |
| 1-2-1 L'Accord de Bâle I.....                                                            | 19 |
| 1-2-2 - L'Accord de Bâle 2.....                                                          | 20 |
| 1-2-3 L'Accord de Bâle 3 .....                                                           | 21 |
| 2- La réglementation bancaire liée à l'offre de crédit dans la zone UEMOA .....          | 22 |
| 2-1- Le taux d'usure.....                                                                | 22 |
| 2-2- Les règles minimales de provisionnement des créances en souffrance.....             | 22 |
| 2-3- Le coefficient de couverture des risques .....                                      | 23 |
| 2-4- Les accords de classement.....                                                      | 24 |
| 2-5- La prise de garantie .....                                                          | 24 |
| 3. Gestion du risque de crédit .....                                                     | 25 |
| 3-1- Mesure et évaluation du risque de crédit selon Bâle 2 .....                         | 25 |
| 3-2- Gestion du risque de crédit selon Bâle 2 .....                                      | 26 |
| III. Diagnostic de l'offre de prêt aux particuliers au Sénégal.....                      | 28 |

|                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1- L'offre de prêt en général au Sénégal.....                                                      | 28 |
| 2- L'offre de prêts aux étudiants au Sénégal .....                                                 | 30 |
| <i>Chapitre 2</i> .....                                                                            | 32 |
| <i>Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG et gestion des risques y afférents</i> ..... | 32 |
| I- Positionnement stratégique du dispositif d'offre de prêts aux étudiants.....                    | 32 |
| 1- Positionnement organisationnel du dispositif de prêts étudiants au sein d'ECOBANK               | 33 |
| 2- Stratégie Marketing et part de marché visée .....                                               | 33 |
| 2-1- Le produit .....                                                                              | 34 |
| 2-2- Le prix .....                                                                                 | 34 |
| 2-3- Promotion et communication .....                                                              | 34 |
| 2-4- Place et distribution.....                                                                    | 35 |
| II- Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG .....                                       | 35 |
| 1- Collecte et analyse des données.....                                                            | 35 |
| 1-1- Présentation du CESAG.....                                                                    | 35 |
| 1-2- Questionnaire et résultats .....                                                              | 37 |
| 1-2-1- Informations personnelles.....                                                              | 38 |
| 1-2-2- Informations relatives aux prêts étudiants .....                                            | 41 |
| 2- Définition des critères d'octroi et de remboursement des prêts étudiants .....                  | 44 |
| 2-1- Modalités d'octroi des prêts étudiants.....                                                   | 44 |
| 2-2- Modalités de remboursement .....                                                              | 45 |
| III- La gestion des risques liés aux prêts étudiants .....                                         | 46 |
| 1- Risques liés aux prêts étudiants .....                                                          | 46 |
| 2- Proposition d'une stratégie de gestion du risque de crédit des prêts étudiants selon            |    |
| Bâle 2 .....                                                                                       | 48 |
| 2-1- Evaluation du risque de crédit lié au prêt étudiant .....                                     | 48 |
| .....                                                                                              | 48 |
| 2-2- La gestion du risque de crédit .....                                                          | 48 |
| <i>Chapitre 3</i> :.....                                                                           | 51 |
| <i>Contribution des prêts étudiants au Produit Net Bancaire d'ECOBANK</i> .....                    | 51 |
| I- Estimation du portefeuille d'activité lié aux prêts étudiants .....                             | 51 |
| 1- Détermination du montant total.....                                                             | 51 |
| 2- Tableaux d'amortissement des prêts étudiants .....                                              | 52 |
| II- Détermination du PNB généré par les prêts étudiants.....                                       | 56 |
| 1- Charges générées par les prêts étudiants .....                                                  | 56 |

|                                                                                    |      |
|------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 2- Produits générés par les prêts étudiants .....                                  | 57   |
| 3- Compte d'exploitation prévisionnel d'ECOBANK.....                               | 58   |
| 3-1- Prévisions .....                                                              | 58   |
| 3-2- Compte de résultat prévisionnel .....                                         | 61   |
| 3-3- Indicateurs de rentabilité de l'activité d'octroi de prêts aux étudiants..... | 62   |
| Conclusion.....                                                                    | 64   |
| <i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....                                                         | vii  |
| ANNEXES .....                                                                      | viii |
| <i>TABLE DES MATIERES</i> .....                                                    | xvii |

CESAG - BIBLIOTHEQUE

---

## RESUME

---

Tout au long de ce projet intitulé « Modalités d'octroi de prêts aux étudiants du CESAG et gestion des risques liés à ces prêts dans une banque de la zone UEMOA : cas d'ECOBANK Sénégal » nous avons cherché à étudier la faisabilité d'une offre de crédit aux étudiants du CESAG par ECOBANK. L'idée nous est venue au regard des difficultés rencontrées par les étudiants dans le règlement de leurs frais de scolarité et des problèmes de gestion des risques auxquels sont confrontées les banques octroyant des prêts étudiants. Pour cela, nous avons dans un premier chapitre, jeté un regard général sur l'offre de crédit dans la zone UEMOA, ensuite nous avons défini les modalités pratiques d'octroi, de remboursement et de gestion des risques des prêts étudiants dans un deuxième chapitre et enfin nous avons étudié la rentabilité et la contribution des prêts étudiants au produit net bancaire d'ECOBANK. Il ressort du chapitre 1 que la zone UEMOA bien qu'étant liquide, présente une faible offre de crédit surtout aux particuliers. Les modalités d'octroi et de remboursement des prêts aux étudiants du CESAG sont les suivantes : octroi uniquement aux étudiants des masters 1, master 2, MBA et MBF en fonction du montant de leurs frais de scolarité. Le remboursement aura lieu dans les cinq ans suivants la fin de la formation de l'étudiant au CESAG avec un taux d'intérêt de 9%. Le risque de crédit sera géré par la méthode de notation interne ou score à l'octroi. Enfin, le chapitre 3 montre que les prêts étudiants sont rentables pour ECOBANK et qu'ils contribuent au PNB pour environ 0,7% sur le moyen terme soit une augmentation de 169 414 111 FCFA à la cinquième année.

---

## ABSTRACT

---

Throughout this project entitled "Terms of loans to students CESAG and risk management related to these loans in a bank in the WAEMU zone: case of ECOBANK Senegal" we sought to investigate the feasibility of supply of credit to students CESAG by ECOBANK. The idea came by view of the difficulties encountered by students in resolving their tuition and risk management issues faced by banks granting student loans. For this, we have in the first chapter, took a general look at the availability of credit in the WAEMU zone, then we defined the rules for granting practices, reimbursement and risk management of student loans in the second chapter and finally we examined the profitability and contribution of student loans bank of ECOBANK net banking income. It is clear from Chapter 1 that although liquid WAEMU zone has a low supply of credit especially to individuals. The procedure for granting and repaying student loans CESAG are: granting only Masters students 1, 2 master, MBA and MBF based on the amount of their tuition. The refund will be made within five years after the end of the training of the student in CESAG with an interest rate of 9%. Credit risk is managed by internal rating method or scoring method. Finally, Chapter 3 shows that student loans are profitable for ECOBANK and contribute to Net Banking Income for approximately 0.7% over the medium term, means an increase of FCFA 169,414,111 in the fifth year.